

Séance de la soirée du 18 mars 2008

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. JEAN BURTON, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**SUR LE PLAN DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DU MONT-ROYAL**

SÉANCE D'INFORMATION

VOLUME 1

Séance tenue le 18 mars 2008, 19 h
Hôtel Hyatt Regency
1255, rue Jeanne-Mance
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT D'OUVERTURE : HELEN FOTOPoulos	1
PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL	5
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA TABLE DE CONCERTATION	
CLAUDE CORBO	24
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DINU BUMBARU	28
NINA GOULD.....	37
ALAIN TREMBLAY	39
MICHÈLE BERTRAND	43
SID MOSS.....	46
CAROLE LABELLE	51
MARIE-ODILE TRÉPANIER.....	53
JEAN-FRANÇOIS HALLÉ	57
SYLVIE GUILBAULT	60
JEANNINE KIRBY	65
JÉRÔME PELLAND	67
GABRIELLE KORN	70
ANDRÉ PORLIER	72
SUZIE LALIBERTÉ.....	80
OLIVIER LAPIERRE.....	83
DINU BUMBARU	86
PHILIPPE CÔTÉ.....	92

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, mesdames, messieurs ! Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette séance d'ouverture de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

10 Je m'appelle Louise Roy. Je suis présidente de l'Office de consultation publique et je présiderai aux travaux de cette commission qui est aussi composée de mes deux collègues, Louis Dériger, ici à ma droite, et Jean Burton à ma gauche, qui sont tous deux commissaires à temps partiel à l'Office.

15 Je vous présenterai dans un instant les gens qui nous accompagneront dans cette démarche de consultation mais je voudrais d'abord souligner la présence parmi nous de madame Helen Fotopoulos. Madame Fotopoulos est membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de la montagne. Elle est aussi mairesse de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Par sa présence, madame Fotopoulos indique l'importance qu'elle accorde à cette consultation et je lui cède immédiatement la parole, qu'elle puisse vous souhaiter la bienvenue. Madame Fotopoulos.

20 **Mme HELEN FOTOPOULOS :**

25 Merci, Madame Roy. Chers amis, distingués invités, participants, participantes, partenaires de la Table de concertation, bonsoir ! Vous ne pouvez pas imaginer à quel point je suis contente d'être ici avec vous ce soir, à titre bien sûr de membre du Comité exécutif élue de la Ville de Montréal mais surtout comme Montréalaise fière d'être Montréalaise, et quelqu'un pour qui le Plan de mise en valeur et de protection du Mont-Royal était un incontournable qu'on revendique depuis des années et des années, puis on arrive ici ce soir avec un Plan qui est le fruit d'une longue démarche, et le résultat du travail et de la généreuse contribution de nombreux partenaires qui, malgré des points de vue souvent
30 différents, ont tous en commun d'avoir à cœur la protection de la montagne.

35 La démarche qui s'annonce aujourd'hui offrira à la population de Montréal la possibilité de s'informer des intentions de la Ville de Montréal quant aux mesures mises en place pour la protection du Mont-Royal et aussi l'opportunité de compléter et bonifier le travail accompli par la Table de concertation du Mont-Royal.

40 Ce sont, en effet, les travaux de la Table de concertation du Mont-Royal, qui ont été traduits dans ce plan et dans ce projet de règlement préparés par la Ville de Montréal et les arrondissements concernés, qui sont l'objet de la présente démarche de consultation. Cette démarche qui commence aujourd'hui s'inscrit donc dans la continuité de la démarche de concertation amorcée, elle, en septembre 2004 avec la création de la Table de concertation du Mont-Royal.

45 This is really a first where in the City of Montreal, after having followed a system of
concertation – I don't know the English word for it but i think everybody understands – that the
City of Montreal translated this work into a proposal of by-laws and regulations, and applied it
immediately. So, despite the fact that we are in consultation because of all the preparatory
work that was done, what was voted is that that interim control mecanism apply immediately.
50 And so, what we are asking the population at this point is to intervene and improve the
document that is there and then there can be modifications.

55 Nous sommes conscients que toutes les questions soulevées par nos partenaires de
la Table de concertation du Mont-Royal lors des travaux des dernières années ne trouvent
pas toutes des réponses dans ce plan. La complexité de la protection d'un lieu comme le
Mont-Royal avec les multiples dimensions patrimoniales qu'il comporte ne nous autorise pas
à conclure que le travail est terminé. Nous pouvons toutefois collectivement prendre acte
d'une étape importante et déterminante qui est à la veille d'être franchie pour la protection du
mont Royal.

60 Ainsi, au-delà de la démarche de l'Office de consultation publique de Montréal qui
aura enrichi le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, les travaux de la Table
de concertation du Mont-Royal se poursuivront et assureront l'évolution de la connaissance
dans la protection des patrimoines présents sur le mont Royal, qu'il soit bâti, qu'il soit vert et
naturel, qu'il touche les paysages et l'archéologie.

65 Je profite de l'occasion pour remercier tout particulièrement monsieur Claude Corbo
qui préside les travaux de la Table et qui, malgré les nouvelles fonctions à l'UQAM, accepte
de poursuivre son mandat à la présidence de la Table de concertation du Mont-Royal.

70 Merci aussi à toutes les équipes de fonctionnaires qui se sont attelées à la tâche de
traduire dans le plan et dans le projet de règlement le consensus dégagé à la Table de
concertation. La mise en valeur de la montagne fait également l'objet de plusieurs
recommandations dans ce plan.

75 Des questions comme l'amélioration de l'accessibilité des structures d'accueil, de la
signalisation et de l'entretien y sont soulevées et pourront être elles aussi enrichies par vos
contributions. Tous ces enjeux sont soumis à la discussion avec cette consultation qui
s'amorce. La Ville de Montréal sollicite vos points de vue, vos suggestions et vos
propositions. Avec la compétence de l'Office de consultation publique et sur la base du plan
80 proposé, ensemble nous serons en mesure de garantir un avenir solide à notre montagne.

Merci de votre présence et merci de votre attention. Bonne soirée !

LA PRÉSIDENTE :

85

Merci beaucoup, madame Fotopoulos ! Je voudrais aussi souligner la présence parmi nous de madame Marie Cinq-Mars qui est mairesse d'Outremont. Madame Cinq-Mars est ici, je pense, quelque part dans la salle. Alors, merci d'être avec nous.

90

Permettez-moi maintenant de vous présenter l'équipe de l'Office qui est affectée à cette consultation publique. D'abord, monsieur Luc Doray qui est derrière, à l'arrière de la salle. Monsieur Doray est secrétaire général de l'Office. Alors, monsieur Doray est là, vous pouvez vous adresser à lui pour toutes questions relatives à l'accès à l'information sur le dossier du Mont-Royal ou sur les consultations publiques. Il est là pour répondre à vos questions. Il y a aussi Anik Pouliot, qui est la responsable de la logistique chez nous, qui est là-bas, ainsi que Marie-Michèle Dubeau et Gabriel Lemonde-Labrecque. Notre équipe est là pour vous aider donc à vous informer. Ici, à ma droite, nos deux analystes, madame Marie-France LeBlanc et madame Hélène Bilodeau vont accompagner aussi la commission tout au long de sa démarche.

95

100

Before proceeding any further, I would like to welcome our English speaking audience. I would like to assure those who would like to use the English language to ask questions, that they can feel at ease in doing so. They will be answered in English. Documentation is available also in English at the rear of the room.

105

La directrice générale associée de la Ville de Montréal, madame Rachel Laperrière, dirige l'équipe de la Ville ce soir. Bonsoir, madame Laperrière. Elle nous présentera ceux qui l'accompagnent dans un moment.

110

Madame Fotopoulos l'indiquait, monsieur Corbo devrait être avec nous un peu plus tard aussi dans la soirée pour nous présenter les résultats de la Table de concertation qu'il a présidée.

115

Pour assurer la transparence et l'efficacité de l'exercice de consultation, toutes les séances de consultation sont enregistrées et les transcriptions écrites seront disponibles sur le site Internet de l'Office ainsi que dans les centres de consultation quelques jours après la séance. Notre sténotypiste de ce soir est madame Maisonneuve. Et monsieur Jutras, le technicien du son.

120

Alors, la présente consultation vise à examiner un projet de règlement qui modifie le Document complémentaire du Plan d'urbanisme afin de rendre possible et conforme la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Une première version de ce projet de règlement a été adoptée au conseil municipal lors de sa séance du 28 janvier. Je vous explique ça parce que c'est un peu compliqué. Les gens qui vont regarder la documentation vont peut-être trouver que c'est compliqué de s'y retrouver. Alors,

125

permettez-moi d'essayer de démêler ça pour vous un peu au démarrage de la consultation.

130 Donc le 28 janvier, mandat a été alors donné à l'Office de tenir consultation publique. Le conseil adoptait le 25 février une nouvelle version du projet de règlement qui remplaçait la version du 28 janvier, afin d'y incorporer des dispositions rendant possible la construction d'un complexe sportif sur les terrains du Collège Brébeuf.

135 Dans le cadre des travaux de cette commission, le projet du Collège Brébeuf fera l'objet d'un examen particulier lors d'une séance d'information qui se tiendra le mercredi 9 avril à compter de 19 h au sous-sol de l'église St.Kevin. Toutes les informations sont à l'arrière de la salle disponibles. Vous demanderez à monsieur Doray.

140 Il y a des mémoires aussi. On va offrir la possibilité aux gens qui souhaitent le faire, de présenter des mémoires sur le projet de Brébeuf lors d'une séance d'audition le 30 avril au même endroit. Un rapport séparé portant sur le projet de Brébeuf et les dispositions réglementaires pertinentes sera produit et rendu public, toujours dans le cadre des travaux de cette commission. Alors donc, ceux qui sont intéressés à suivre ce dossier en particulier pourront s'adresser à monsieur Doray pour avoir de l'information.

145 Alors, nous entreprenons ce soir la première partie de la consultation publique sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, celle qui est consacrée à l'information du public. La séance de ce soir est une séance générale d'introduction et elle sera suivie de cinq séances thématiques qui porteront sur les principaux enjeux de protection des milieux naturels, des milieux bâtis, les enjeux d'accessibilité à la montagne, de services et de gestion de la montagne auxquels le plan s'attaque. Ces séances se tiendront du 25 mars au 150 1^{er} avril, et toute l'information disponible, vous pouvez y avoir accès dans les dépliants à l'arrière de la salle ou sur le site Internet de l'Office.

155 C'est à cause de l'importance de la montagne pour les Montréalais et du nombre d'organismes impliqués par la mise en œuvre du plan que nous avons décidé de tenir ces ateliers thématiques. L'objectif de ces ateliers, c'est de permettre d'approfondir la réflexion de tous et chacun avant la rédaction des mémoires en encourageant le partage d'informations et les échanges entre les participants.

160 La seconde partie de la consultation qui est, elle, dédiée à l'audition des mémoires commencera le 23 avril. Donc après la fin des séances d'information, les gens auront trois semaines pour préparer leur point de vue ou leur mémoire qu'ils voudront nous livrer soit par écrit, soit verbalement. Alors ceux qui veulent faire connaître leur point de vue peuvent le faire en s'inscrivant d'ici le 18 avril, en donnant leur intention de participer à la deuxième 165 partie de l'audience d'ici le 18 avril à l'Office.

Alors, dans quelques instants, les représentants de la Ville vous présenteront le

170 projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. On va prendre par la suite
une courte pause au cours de laquelle les gens qui souhaitent poser des questions
s'inscriront à l'arrière de la salle à la table d'accueil. Il faut vous sentir bien à l'aise de venir
poser des questions. La consultation publique, elle est là pour ça, permettre aux citoyens de
s'informer et de faire connaître, dans un deuxième temps, leur point de vue en regard des
propositions qui sont faites par la Ville de Montréal.

175 Alors, je laisse la parole immédiatement à madame Laperrière, qu'elle nous présente
son équipe et puis vous pouvez aller de l'avant avec la présentation du plan.

Mme RACHEL LAPERRIÈRE :

180 Madame la Présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, Messieurs les
Commissaires, Madame Fotopoulos, Madame Cinq-Mars, Mesdames, Messieurs membres
de la Table de concertation du Mont-Royal, chers collègues des arrondissements,
Mesdames, Messieurs, bonsoir.

185 C'est trois ans de travail que nous allons vous présenter ce soir et la présentation sera
faite conjointement par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine et le
Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité
ethnoculturelle de la Ville de Montréal.

190 M'accompagnent ce soir Gilles Rioux, à ma droite, mon adjoint, responsable du
Bureau du Mont-Royal et donc responsable de la Table de concertation du Mont-Royal;
Céline Topp qui est derrière moi, directrice du Bureau de l'expertise, du patrimoine et de la
toponymie; et Gilles Dufort, qui est à l'extrême gauche, de son équipe, Claude Dauphinais
et Françoise Caron. Alors Céline est derrière moi. Michel Devoy, chef de la Division à la
195 planification des grands parcs et de la nature en ville et Daniel Hodder à ma gauche, qui vous
fera par la suite une présentation.

200 Les objets de la consultation sont d'abord le projet de Plan de protection et de mise en
valeur du Mont-Royal et le projet de modification au Document complémentaire du Plan
d'urbanisme comme il vous a été dit.

205 La nécessité de protéger le Mont-Royal, cet héritage d'intérêt collectif, et de
développer une vision d'avenir pour la montagne a fait l'unanimité. Le Plan de protection et
de mise en valeur du Mont-Royal s'inscrit dans la poursuite des efforts de planification
concertée entrepris dans les années 80 avec la création du site du patrimoine du Mont-Royal,
la conclusion d'un accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du Mont-
Royal en 89 entre les villes de Montréal, Outremont, Westmount et Les Amis de la
montagne, et l'adoption du Plan de mise en valeur du Mont-Royal en 92, le premier plan.

210 Ces efforts se sont poursuivis en 2002 avec la participation de la Ville de Montréal au Sommet sectoriel du Mont-Royal organisé par Les Amis de la montagne, le Centre de la montagne et Héritage Montréal, de même que la Ville de Montréal et aussi lors du Sommet de Montréal.

215 En 2003, la Ville a participé activement à la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en signant un avenant au contrat de ville qui lie la Ville au gouvernement du Québec.

220 En 2004 était adopté le Plan d'urbanisme de Montréal où l'on inscrivait le mont Royal comme secteur de planification détaillé. Toujours en 2004, le Bureau du Mont-Royal était créé et la Table de concertation du Mont-Royal était mise sur pied.

225 En 2005, la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal par le gouvernement du Québec était consacrée et les travaux de la Table de concertation du Mont-Royal ont débuté.

230 Finalement, en 2007, la Table faisait consensus sur les régimes de protection du mont Royal et a fait une recommandation pour le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal au Comité exécutif et au conseil.

235 Au début de l'année 2008, le conseil municipal a soumis à l'Office de consultation publique le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le projet de modification au Document complémentaire du Plan d'urbanisme pour la tenue de cette consultation publique.

240 La reconnaissance du mont Royal en 1992 respectait la géographie des trois sommets s'étendant de la Ville de Westmount avec son propre sommet, et dans les arrondissements de Montréal avec l'arrondissement d'Outremont et son sommet, l'arrondissement de Ville-Marie avec le sommet du mont Royal.

245 Le mont Royal présente des caractéristiques uniques dans l'île de Montréal. Chacun le sait. C'est notre paysage quotidien. Compte tenu de la variété des enjeux et des objets abordés dans le Plan de protection et de mise en valeur, ce dernier interpelle un territoire variable en fonction du champ concerné ou du type d'action à prendre. Je m'explique.

250 Par exemple, ne concernent pas uniquement l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal les vues à partir ou vers le mont Royal. On peut voir le mont Royal des îles du Parc Jean-Drapeau, par exemple, et donc le territoire en ce sens-ci est un territoire variable.

250 La montagne est aussi une silhouette urbaine. Elle est un repère de très loin, un paysage dans notre agglomération. Son profil et ses versants sont visibles dans la ville. Il y

255 a aussi tout un réseau viaire, donc des accès par des rues et des accès piétonniers, cyclables, dans et hors l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, qui doivent être pris en compte quand on parle d'accessibilité et de services.

260 Par ailleurs, en ce qui concerne le cadre de gestion, c'est le territoire de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal qui est l'assise et où chaque municipalité, le cas échéant ses arrondissements, exerce ses compétences sur la partie de l'arrondissement qui se trouve dans ses limites territoriales.

265 Le Plan de protection et de mise en valeur énonce des objectifs qui reflètent des orientations inscrites au plan de mise en valeur de 92 et au Plan d'urbanisme de 92 et 2004. On remonte à loin. De plus, il rend compte des travaux de la Table de concertation et des énoncés contenus dans diverses politiques adoptées par la Ville au cours des dernières années. Pensons à la Politique du patrimoine, la Politique de protection des milieux naturels, la Politique de l'arbre.

270 Alors il s'agit en premier lieu d'assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal, de rendre la montagne accessible et accueillante, de réunir les conditions à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Ces objectifs ont inspiré les membres de la Table tout au long de leurs travaux.

275 Les objets de protection maintenant. Les trois objets sont d'abord les milieux naturels, les milieux construits et aménagés, et les paysages, bien sûr incluant les vues. Je céderai maintenant la parole à Daniel Hodder de la Direction des grands parcs et de la nature en ville qui présentera le premier de ces objets : les milieux naturels.

280 **M. DANIEL HODDER :**

Bonsoir ! Donc parmi ce premier objet de protection et de mise en valeur, il y a deux sous-objets : la biodiversité et la biomasse. Je vais vous présenter ces deux éléments-là.

285 D'abord, pourquoi parler de biodiversité? On a beaucoup étudié le mont Royal en fonction d'une valeur intrinsèque d'un arbre ou d'un élément. Dans ce plan de protection, une des originalités de ce plan est de regarder le mont Royal comme un écosystème. Un écosystème qui est en fait le fruit d'une mosaïque de milieux naturels de différents types, que ce soit des clairières, des friches, des bois, et de développer donc un réseau écologique qui puisse témoigner de la richesse de la biodiversité du mont Royal et donc, comme lieu
290 d'habitat pour un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux.

Donc, c'est avec cette lunette-là qu'on a imaginé un projet de conservation. Cette analyse ou cette lecture du mont Royal est en fait basée sur un réseau écologique qui se définit par trois types de zones. Donc, c'est une façon d'aborder la problématique du mont

295 Royal à partir de la construction d'un projet écologique qui est viable. Cette viabilité d'abord
dépend de la protection d'un certain nombre de zones noyaux. Ce sont les foyers de
biodiversité, là où on rencontre déjà sur le site des espaces qui sont relativement intègres,
qui ont une grande valeur écologique intrinsèque.

300 On comprend que, pour protéger ces territoires, il ne suffit pas seulement de délimiter
les zones noyaux mais aussi de les entourer d'une zone de protection qu'on appelle la zone
tampon, donc pour assurer la pérennité de ces zones noyaux compte tenu d'un contexte
urbain avec toutes sortes de différentes influences.

305 On a également établi que la richesse écologique du mont Royal serait grandement
renforcée par la connexion des différentes zones noyaux les unes aux autres, de sorte à ce
que le tout soit plus important que la somme des parties. Donc c'est la création de corridor
qui permet de relier une zone noyau à l'autre.

310 Cette façon d'aborder la protection des milieux naturels, elle caractérise nos
interventions dans chacun des dix écoterritoires à Montréal mais, comme pour tout le reste, le
mont Royal, c'est toujours un peu plus compliqué. Donc, quand on a développé à appliquer
ce programme-là au mont Royal, on a en fait conclu qu'on avait besoin de cinq types de
zones et non pas trois.

315 Pourquoi cinq? D'abord, parce que les zones noyaux qui sont en fait beaucoup les
flancs du mont Royal, les zones les plus escarpées, donc les moins accessibles, ce sont les
endroits qui sont les plus intègres écologiquement. On est vite venu à la conclusion qu'on ne
pouvait pas s'en tenir uniquement à ces zones-là, il fallait renforcer la zone noyau et
320 reconstituer une zone noyau à partir des territoires qui présentaient peut-être un peu moins de
valeur intrinsèque, mais qui avaient le potentiel de contenir une biodiversité intéressante, et
on se devait de développer des mesures de protection additionnelles pour venir compléter la
zone noyau.

325 Donc à ça, on voit la zone tampon qui est une bande de 30 mètres autour de la zone
noyau, et on a les zones corridors en bleu qui permettent de lier essentiellement les trois
sommets dont madame Laperrière parlait tantôt, les trois grands sommets qui sont reliés par
un corridor. C'est des endroits qui ont peut-être très peu de valeur intrinsèque actuellement –
dans certaines des zones corridors, il y a les rues, il y a des stationnements – mais on pense
330 qu'à terme, ce sont des endroits où on devrait renforcer la végétation, de sorte à créer des
corridors.

335 Finalement, et l'autre zone qui s'est rajoutée, c'est toute la discussion sur qu'est-ce
qu'on fait avec les deux cimetières qui sont dans la plaine au centre du mont Royal, et on a
rajouté ça au projet de conservation en disant qu'on devrait chercher à maintenir une
végétation importante sur ce territoire-là, sans remettre en question naturellement l'usage
cimetière.

340 Donc en gros, c'est ça le projet de conservation du mont Royal. Vous en avez une autre copie à l'arrière de la salle, pendant la pause, si vous voulez l'étudier davantage, mais c'est essentiellement le résultat de notre démarche.

345 Maintenant, une fois ce projet défini, comment est-ce qu'on le réalise? Quelles sont les mesures qu'on entend mettre en place pour le réaliser? D'abord, il faut chercher à s'entendre avec les propriétaires, de sorte à ce que les usages qu'on va faire de ces espaces-là sont conformes avec les objectifs qui sont propres à chacun des types de zones que comporte le réseau écologique. On comprend que dans une zone corridor, c'est des liens qu'on veut créer, alors que dans la zone noyau, c'est peut-être une protection plus intégrale qui nous intéresse. Donc, on définit avec les différents propriétaires comment on peut renforcer ce projet par une protection appropriée.

355 Ça a mené à un Pacte patrimonial du Mont-Royal, qui est vraiment basé sur cette planification puis des accords qui découlent aussi de cette planification, qui vont être traduits dans le Document complémentaire du Plan d'urbanisme. On cherche donc à augmenter aussi la superficie et la diversité des milieux humides. Le mont Royal a un déficit de milieux humides. Comme élément de cette mosaïque, l'élément manquant, c'est le milieu humide qui nous permettrait de développer une plus grande biodiversité sur le site.

360 Ça impose aussi des modes de gestion et un suivi écologique plus serré, voir comment évolue notre réseau écologique, comment il se comporte. Naturellement, l'indicateur privilégié, c'est toujours la biodiversité, ce qui implique qu'on aura des suivis avec des inventaires, qu'on va chercher donc à voir comment évolue notre écosystème.

365 Parmi les mesures, on est en train de développer un programme de partenariat financier pour soutenir les institutions qui adhèrent à ce projet écologique, par exemple pour les aider à enrayer certaines espèces envahissantes sur le mont Royal. Il y a aussi des mécanismes de sensibilisation et de surveillance, puis, finalement, on voudrait continuer à développer cette connaissance des milieux naturels sur le mont Royal par des inventaires systématiques à périodes définies pour avoir vraiment un suivi davantage scientifique de l'évolution de la biodiversité sur le mont Royal.

375 Donc ça, ça conclut la première partie du projet de conservation. La deuxième, c'est la biomasse. Parce qu'on comprend qu'au-delà de la valeur que peut représenter le mont Royal en termes de biodiversité, il y a une grande valeur qui est attribuée au mont Royal en raison du fait que c'est un îlot de verdure au centre de la ville. Donc indépendamment de la biodiversité, on veut aussi maintenir cette verdure-là.

 Le projet de biodiversité couvre 57 % de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, donc la grande majorité, mais sur la balance, sur le résidu, qu'est-ce qu'on

380 veut faire? On voudrait maintenir le niveau de végétation qu'on a actuellement. Et pour ça, on se donne un instrument qui est la biomasse, une mesure de la végétation en dehors du projet de biodiversité, quelle est la quantité de végétation qu'on a, donc la biomasse, et comment on peut la maintenir.

385 Donc, c'est possible que des institutions puissent vouloir modifier, couper certains arbres mais, en revanche, on exigerait que d'autres arbres seraient replantés, qui auraient comme objectif de récupérer la même biomasse à terme qu'on avait au départ. Et c'est là-dessus qu'on clenche actuellement, c'est d'essayer de trouver quel serait le mécanisme qui nous permet d'avoir une mesure scientifique et sur lequel on peut vraiment tabler de la
390 biomasse actuelle, et comment est-ce qu'on va calculer les projets de compensation de biomasse pour s'assurer qu'on maintient cet flot de verdure sur l'ensemble du territoire.

Donc, on comprend que l'essentiel du programme de biomasse s'applique à l'extérieur du projet de biodiversité sur les territoires qui ne sont pas concernés par un objectif
395 de biodiversité. Sur ces territoires-là, ce qu'on recherche, c'est un objectif de maintien de la biomasse.

LA PRÉSIDENTE :

400 Voulez-vous revenir avec la carte et nous montrer où s'applique le projet de biomasse?

M. DANIEL HODDER :

405 Partout où il n'y a pas le projet... malheureusement, cette carte-là ne fait pas ressortir exactement les lieux d'application, mais c'est par soustraction. C'est-à-dire, partout où il n'y a pas de couleur, il n'y a pas de vert foncé et de vert pâle, de jaune ou de bleu, c'est les lieux d'application du programme de biomasse.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DANIEL HODDER :

415 Là où il y a de la verdure dans ces endroits-là, on voudrait la maintenir, c'est-à-dire maintenir la même biomasse. Donc, on ne parle pas de pieds carrés au sol mais de biomasse à développer sur l'ensemble du site. C'est sûr qu'on vise à terme à développer la quantité de biomasse et la maximiser, maximiser les opportunités de biomasse.

420 Ça conclut la présentation du projet de protection des milieux naturels, rapidement.

On me dit que ce soir, on veut broser un tableau d'ensemble. Alors je m'arrêterais à cette étape-là pour passer la parole à mes collègues.

425 **M. GILLES DUFORT :**

Merci. Pour la suite, je vais aborder la question – toujours dans le premier objectif d'assurer la protection et la mise en valeur – la question des milieux construits et aménagés. Donc, les composantes qui vont être abordées sont l'archéologie, le bâti, les aménagements paysagers, et les œuvres d'art et de commémoration.

430 Au niveau de l'archéologie, la montagne constitue un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel. Il y a eu depuis les dernières années plusieurs études de potentiel des sites, des fouilles qui ont été réalisées. La carte identifie entre autres les différents sites archéologiques étudiés, de même que les lieux de sépulture. Mais le constat, c'est que c'est, en termes d'archéologie, un potentiel qui demeure largement sous-documenté et inexploré.

440 Les mesures qui sont proposées en termes d'archéologie sont donc de réaliser une étude de potentiel archéologique pour l'arrondissement historique; de procéder à un programme d'inventaire archéologique suivant les priorités qui auront été établies par l'étude; de développer le cadre de gestion qui va permettre en fait d'encadrer les interventions à la fois publiques, à la fois privées, en intégrant des mesures de protection; et évidemment, une étape de sensibilisation des partenaires sur l'intérêt de l'archéologie et l'apport de l'archéologie au niveau de la mise en valeur de ce patrimoine.

450 Le bâti, au niveau du contexte, évidemment le territoire de l'arrondissement est partagé entre quatre arrondissements de la Ville et la Ville de Westmount. Il existe des encadrements, des règles, des critères qui vont couvrir l'ensemble des territoires et qui visent chacun d'eux à assurer la qualité de l'intégration des interventions. Cependant, on constate évidemment la multiplication des constructions, de leur impact que ça peut avoir sur le caractère du mont Royal. Donc ce qui est souhaité en fait, c'est qu'il y ait un encadrement qui soit plus serré au niveau du cadre bâti. Je vous expliquerai de quelle façon.

455 En fait, l'approche qui est proposée, c'est d'appliquer une notion de capacité limite de la montagne à accueillir des nouvelles constructions. Vous avez à titre d'exemple, au niveau par exemple des ensembles résidentiels sur ce graphique, en fait, cette image, en rouge ce que permet la réglementation actuelle. Donc en termes de hauteur et en termes de taux d'implantation. Et l'approche qui est proposée, qui correspond au tireté bleu, en fait qui vient réduire en fait les taux d'implantation et les hauteurs pour se rapprocher, pour reconnaître en fait les paramètres, les caractères existants des bâtiments. Également, ce qui est souhaité comme approche, c'est de valoriser tout l'aspect d'entretien comme facteur essentiel à la pérennité du patrimoine bâti.

465 Donc, ce qui est proposé en termes de mesures au niveau du bâti, c'est d'introduire
dans le Document complémentaire au Plan d'urbanisme certaines dispositions. Peut-être
juste une petite entrée en matière ou un petit rappel concernant le Document complémentaire
en fait, qui est un instrument qui accompagne le Plan d'urbanisme, qui est possible en vertu
des dispositions de la Charte de la Ville, et qui permet en fait de s'assurer qu'on pourra
470 traduire les orientations du plan de protection à l'intérieur des réglementations
d'arrondissements. Donc, le Document complémentaire identifie les différents objets et
demande aux arrondissements par la suite de les traduire en critères ou en normes, qui vont
permettre de traduire ces orientations et ces objectifs du plan de protection.

475 Donc au niveau du bâti, ce qui est proposé, c'est d'introduire dans ce Document
complémentaire la limite de hauteur et d'implantation, donc les restrictions au niveau
d'implantation de hauteur pour refléter le bâti existant. On parle principalement au niveau des
secteurs résidentiels actuels. Et au niveau des institutions, c'est de concilier la croissance
des institutions mais avec la protection des patrimoines de leurs propriétés et de
480 l'arrondissement historique et naturel, donc à l'intérieur d'une planification concertée. On
aura l'occasion d'y revenir.

 Également, l'utilisation des subventions en fonction de l'état des composantes bâties.
Donc on pourra également ajuster les programmes de subvention pour cibler certains
485 éléments particuliers et également développer le programme de sensibilisation à l'entretien.

 Troisième volet des milieux construits : les aménagements paysagers qui ont une
importance au niveau de la valeur d'ensemble du mont Royal. Mais le constat est qu'il faut
les documenter davantage de façon à développer les mesures qui vont permettre d'assurer
490 leur protection et leur mise en valeur.

 Donc, ce qui est proposé en termes de mesures, c'est de réaliser un inventaire des
aménagement paysagers qui vont identifier les composantes remarquables ou vulnérables;
évaluer leur valeur et leur état, et faire un plan de mise en valeur également; et d'adapter, en
495 fait d'élargir les programmes de subvention en ciblant également, par exemple, les
aménagement paysagers.

 Au niveau des œuvres d'art et de commémoration, le mont Royal recèle la plus
grande concentration d'œuvres d'art et de commémoration de Montréal. Par ailleurs, leur
500 condition, leur nature, les problématiques de conservation et de mise en valeur ne sont pas,
en fait ne sont pas totalement connues. Il y a une connaissance partielle de la valeur de ses
composantes.

 Ce qui est proposé, c'est de compléter les inventaires des œuvres, incluant tout le
505 patrimoine également des cimetières, en précisant leurs conditions, les menaces à leur

510 intégrité. Un plan d'action en collaboration avec les partenaires qui sont impliqués, donc visant à assurer la protection, l'entretien, la restauration, la mise en œuvre des œuvres. Et également s'assurer de mettre à jour les paramètres qui encadrent l'intégration des œuvres d'art sur le domaine public – donc intervention Ville – en s'assurant que chacune des interventions en art public tienne compte également du fait qu'on est dans le parc du Mont-Royal et dans l'arrondissement historique, et qu'il faut préserver le caractère naturel.

515 En ce qui concerne les paysages, là aussi, il y a une contribution très marquée des paysages à l'intérêt qu'on porte à la montagne et à leur prise en compte, qui devient incontournable dans la gestion de la montagne. Mais là encore, le constat, c'est qu'il n'y a pas eu d'étude d'ensemble des paysages du mont Royal, donc pas de constat ou pas d'élaboration de plan d'action non plus au niveau de la protection et de la mise en valeur des paysages.

520 Et également, il y a aussi quand même certains outils de protection qui existent, parce qu'au niveau des paysages, on inclut également la question des vues vers le mont Royal et du mont Royal, il y a des instruments qui existent pour protéger les vues actuellement au niveau du Plan d'urbanisme et des règlements d'arrondissement. Mais il est apparu important d'améliorer en fait ces instruments pour assurer la protection des vues et de l'intérêt, et on y reviendra sur la façon dont ça se définit.

530 Donc, pour les paysages, les mesures proposées sont de développer une étude détaillée du paysage, des composantes paysagères pour l'ensemble du mont Royal. Et c'est un mandat qui devrait être amorcé incessamment pour pouvoir élaborer en fait toute la question de la connaissance et également du plan d'action concernant les paysages. Et une des étapes prévues pour l'étude de paysages comme telle, c'est d'établir un devis standardisé qui va nous permettre d'avoir un encadrement homogène pour les études paysagères lorsqu'on interviendra dans l'arrondissement historique et naturel.

535 Comme je le mentionnais, il y a également la question des vues qui fait partie du paysage comme tel. Il y a une volonté d'améliorer la performance des outils réglementaires existants et la volonté également d'avoir une préoccupation plus grande concernant le traitement des toitures, des équipements mécaniques qu'on retrouve sur les bâtiments, compte tenu de la visibilité de ces éléments-là de certains points de vue. Également, il y a 540 les vues vers le mont Royal et du mont Royal, mais également il y a les vues internes à la montagne, les vues intérieures qui sont intéressantes et qui demandent également à être diffusées davantage.

545 Vous avez ici deux plans, en fait, qui indiquent d'une part les vues depuis le mont Royal. Donc comme je le mentionnais, le Plan d'urbanisme entre autres identifiait déjà – le Plan d'urbanisme de 92 et le Plan d'urbanisme révisé de 2004 – précisait certaines vues

550 depuis le mont Royal, mais il y a des vues additionnelles qui ont été ajoutées. Et également la même chose sur le plan qui est à droite, les vues vers le mont Royal. Et ce plan-ci indique en fait les vues intérieures au mont Royal, donc soit à l'intérieur du parc ou à l'intérieur des cimetières.

555 Toujours dans le premier objectif, il y a des propositions de régime de protection qui vont s'appuyer sur trois types d'actions : les interventions municipales, donc lorsqu'on parle de domaine public et de parc; la mise en place de mesures réglementaires; et également la concertation avec les partenaires, principalement les institutions, surtout les institutions, en vue de constituer le Pacte patrimonial du Mont-Royal sur lequel on reviendra également.

560 Et ces régimes de protection là vont s'appliquer de façon différenciée à chacune des composantes qui sont visées, donc les parcs que vous avez en vert, les institutions en bleu, qui incluent les cimetières en bleu plus pâle, les secteurs résidentiels en jaune orangé et le réseau viaire, donc le réseau de circulation, soit périphérique, soit intérieur à l'arrondissement.

565 Au niveau des parcs, si on prend chacun des objets en fait d'application des régimes de protection, au niveau des parcs, il y a le parc du Mont-Royal mais il y a également le parc Jeanne-Mance, le parc Summit et il y a neuf parcs de plus petite dimension. Il y a des interventions qui avaient été identifiées dans le plan de 1992, qui ont été réalisées en partie. Et ce plan-ci indique sommairement les réalisations qui ont été faites à l'intérieur du parc du Mont-Royal. Donc rapidement, on fait référence en fait à la restauration du chemin Olmsted.

570 En fait, les interventions principalement dans la portion est, je dirais, du parc du Mont-Royal, donc la restauration du chemin Olmsted, la question aussi du sentier de l'Escarpement ici, toute la question du réaménagement de Parc/des Pins dans tout le secteur de l'avenue du Parc et des Pins, la question également du belvédère qui a été restauré, des points de vue qui ont également été aménagés le long du chemin de l'Escarpement, les escaliers qui ont été restaurés également, et également au niveau des immeubles, on parlait du chalet, on parlait de la Maison Smith où il y a eu de la restauration, également le pavillon d'accueil du lac aux Castors.

580 Ce qui est prévu en 2008-2009 concerne principalement l'entrée Peel et également l'aire de jeux à proximité du lac aux Castors. Donc les interventions réalisées dans le parc depuis 92.

585 Ce qui est proposé en termes de mesures, c'est, d'une part, l'unité de gestion qui est dédiée au parc du Mont-Royal et à la gestion de la biodiversité, un peu comme ça a été mentionné, dans l'arrondissement historique; continuer la réalisation des interventions qui ont été identifiées en 92, donc concrétiser ces travaux-là; préparer des plans sectoriels dans certains secteurs comme La Fougeraie, le lac aux Castors, la Maison Smith;

590 réaménagement de stationnements également; mise à jour de la signalisation, c'est un des
éléments de constats qui a été formulé au niveau de l'inadéquation de la signalisation vers le
mont Royal et à l'intérieur du mont Royal; également la préparation d'un plan de gestion du
parc qui va viser la gestion écologique, les composantes paysagères, la sécurité et le suivi
des interventions.

595 Au niveau des autres parcs, le parc du Mont-Royal, une mesure d'adoption d'un plan
directeur d'aménagement pour le parc Jeanne-Mance et le secteur de la côte Placide qui peut
devenir un point d'entrée spécifique; poursuivre la gestion écologique du parc Summit;
naturaliser les espaces qui ont été acquis en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges et les
intégrer au parc Summit. Et pour les plus petits parcs, déterminer les critères d'utilisation,
600 d'aménagement et d'entretien spécifiques à chacun d'eux.

Au niveau des institutions, peut-être au départ mentionner le fait qu'il y a deux
régimes au niveau des institutions. Il y a des institutions qui sont régies par un règlement
particulier, qui sont identifiées en bleu plus foncé, et celles qui n'ont pas de règlement
605 particulier.

En fait, les règlements particuliers résultent d'une planification concertée qui a été
faite avec les institutions il y a quelques années, par exemple au niveau de l'Université
McGill, dans les années 90; au niveau de l'Université de Montréal également; au niveau de
610 l'Oratoire plus récemment et du cimetière également plus récemment. Celles-là sont régies
par un règlement qui va déterminer des dispositions particulières au niveau de leur bâti et au
niveau des composantes naturelles, par exemple. Donc il y a une planification et une
réglementation qui existent. Mais pour les autres, il n'y a pas de règlement particulier pour
l'instant.

615 Donc, ce qui est proposé à ce moment-ci pour les institutions dans les régimes de
protection, c'est que celles qui ont déjà des dispositions réglementaires par un règlement
spécifique, donc les quatre qu'on a mentionnées, d'introduire ces dispositions au Document
complémentaire pour les pérenniser et ensuite les enchâsser dans les réglementations
620 d'urbanisme d'arrondissement.

Dans celles qui n'ont pas de réglementation spécifique, c'est de procéder à une
planification concertée avec l'institution et de limiter entre-temps le développement ou les
interventions pour ces institutions à la mise aux normes, en fait à des interventions de mise
625 aux normes des bâtiments. Donc, tant que la planification concertée n'est pas réalisée, il y a
des possibilités d'interventions mais minimales reliées à la mise aux normes.

Également, pour les institutions, il y a la question du patrimoine des cimetières qui
est à compléter en termes d'inventaire et de plan d'action, et également toute la question des
630 œuvres de commémoration dont on a parlé tout à l'heure et qui présentent un intérêt
également significatif.

635 Au niveau des secteurs résidentiels, toujours dans le premier objectif, l'introduction
au Document complémentaire des mesures réglementaires dont on a parlé tout à l'heure, en
fait qui vont resserrer les paramètres de hauteur et de taux d'implantation dans ces secteurs-
là, et également des mesures additionnelles qui vont permettre de restreindre les
aménagements dans les secteurs boisés, et également des critères ou, en fait, des normes
qui vont permettre de limiter les aménagements minéralisés en fait pour encourager
davantage les aménagements plus verts dans les cours, dans les cours avant notamment.

640 Pour le réseau viaire, donc le réseau de circulation périphérique et intérieur, il y a en
fait une volonté d'assurer un équilibre entre les enjeux de transport mais également tenir
compte du fait qu'on est dans l'arrondissement historique, donc une volonté de rééquilibrer
les emprises au profit des piétons et des cyclistes, et de faire des aménagements qui tiennent
645 compte justement de la présence particulière, en fait du caractère particulier de la montagne.

Et on a juste ici, à titre d'illustration, une photo, la photo de gauche qui date des
années 50 et celle de droite plus récente et dans laquelle, à l'intérieur de la même emprise,
650 on peut voir en fait la différence au niveau des aménagements comme tels, et ce qui était
dévolu aux piétons et aux plantations versus la situation actuelle.

Donc la mesure au niveau du réseau viaire, c'est de définir des principes qui vont se
rapprocher davantage des aménagements antérieurs pour faciliter en fait la circulation à la
655 fois piétonne et les aménagements paysagers.

Et également incorporer cette approche-là dans les interventions au niveau des
travaux publics, par exemple lorsqu'on fait la réfection des infrastructures, l'enfouissement
des fils, qu'il y ait une préoccupation régulière, constante, au niveau du fait qu'on est dans
660 l'arrondissement historique et que les interventions devraient tenir compte de cet élément-là
dans l'aménagement comme tel.

Également en termes de mesures, continuer la réalisation des interventions qui
étaient prévues en 92 au niveau des voies de circulation, principalement les trois priorités
665 retenues : l'échangeur Côte-des-Neiges/Remembrance, le carrefour Parc/Mont-Royal/Côte-
Sainte-Catherine, et le carrefour Côte-des-Neiges et Cedar, et finir le réaménagement de
l'intersection Parc/des Pins avec les emprises qui ont été récupérées. Ça complète le premier
objectif.

670 Le deuxième objectif, c'est rendre la montagne accessible et accueillante. Plusieurs
interventions ont été réalisées en termes d'accès à la montagne depuis 1992 au niveau de la
réfection d'escaliers, de trottoirs, l'aménagement de la rue et de l'escalier de McTavish,
Parc/Pins, le réaménagement de l'intersection, et l'amorce du chemin de ceinture et de
traverse à l'intérieur de l'arrondissement. Il reste cependant beaucoup à faire en termes

675 d'aménagement et en termes aussi d'aménagement de parcours conviviaux et sécuritaires.

Ce plan-là illustre en fait certains éléments problématiques au niveau de l'accessibilité et également certaines interventions proposées en termes soit d'accès, d'accès à améliorer.

680 Par exemple, on a ici au niveau de Parc et des Pins. Il y a également au niveau de boulevard Mont-Royal également, au niveau de Mont-Royal ici et également au niveau de Cedar. Il y a également le chemin de ceinture en fait qui est identifié, le tracé vert, la projection du chemin de ceinture et du chemin de traverse comme tel, en pointillé vert.

685 Également l'amélioration, par exemple, de la signalisation à partir de certains accès du centre-ville. Ça indique également la volonté d'avoir de meilleurs accès, également par exemple à partir des secteurs résidentiels périphériques et, par exemple, également les stationnements qui sont indiqués avec le carré noir, et les stationnements institutionnels qui pourraient également être utilisés, par exemple, lors de leur période moins utilisée de leur côté, par exemple lors des fins de semaine.

690 Donc en termes de mesures : donc préciser le niveau d'accessibilité en termes de volets de transport en commun, stationnements, les entrées et les approches; un plan de gestion de déplacements à réaliser; identifier les mesures à adopter; les aménagements, 695 entreprendre la signalisation requise; le projet de restauration des entrées dont on a parlé; et également poursuivre en concertation avec les institutions la réalisation ou le prolongement en fait du chemin de ceinture dont on a vu le tracé et également du chemin de traverse.

L'autre élément concerne l'accueil et les services. Le parc accueille annuellement 700 3,4 millions de visiteurs. Il y a quatre pôles principaux d'activités : côte Placide, lac aux Castors, le chalet du Mont-Royal et la Maison Smith. Il y a différents sondages ou commentaires qui ont été formulés par les usagers, par plusieurs intervenants, et les éléments d'amélioration qui ont été identifiés concernent les lieux d'accueil, la propreté, la signalisation, l'entretien, la disponibilité de mobilier et les services.

705 Donc les mesures pour répondre à cet objectif-là sont d'améliorer la structure d'accueil en ciblant les aspects qui ont été mentionnés pour lesquels des améliorations sont souhaitées; de poursuivre la stratégie d'entretien et propreté; de mettre à jour un plan de sécurité et des mesures d'urgence; et de centraliser les informations offertes. Actuellement, 710 il y a plusieurs sources d'informations. Donc, il y aurait un intérêt à ce qu'il puisse y avoir une centralisation pour un accès plus facile et plus localisé en fait au niveau de l'information disponible sur le parc et ses activités.

Le troisième objectif concerne la réunion des conditions nécessaires à la protection

715 et à la mise en valeur. Ça s'appuie sur deux éléments : des questions de promotion et des questions de financement.

720 Pour ce qui est de la promotion : promouvoir, faire connaître et sensibiliser, en fait, on s'adresse aux propriétaires, aux institutions mais également aux différentes clientèles qui fréquentent le parc, et l'arrondissement, donc les clientèles scolaires, les clientèles touristiques.

725 Et les différentes mesures qui sont proposées pour faire la promotion de l'intérêt, en fait, de la valeur également du mont Royal, c'est d'informer les propriétaires de la spécificité de leur patrimoine, des régimes de protection et de mise en valeur; d'améliorer l'expertise qu'on peut offrir à différents niveaux aux propriétaires pour mettre en valeur, entretenir leur bien; de soutenir les propriétaires aussi, les gestionnaires de propriétés institutionnelles également dans le développement de la signalisation et de mise en valeur. Donc on pourra l'atteindre également par les planifications concertées.

730 D'accroître l'accessibilité, on en a parlé tout à l'heure; le soutien aux partenaires; la mise en place d'informations qui visent à dissuader les comportements ayant un effet négatif sur la montagne; doubler le nombre d'étudiants rejoints par les programmes sur le mont Royal; et également s'assurer que le mont Royal soit toujours présent dans l'offre touristique qui est offerte aux visiteurs.

735 Donc, ça s'adresse à différents types de clientèles, et il y a différents moyens, différents supports qui sont offerts, en fait qui sont proposés pour la mise en place, la réalisation de cet objectif de promotion et de sensibilisation.

740 Le deuxième et dernier élément de l'objectif 3, c'est de poursuivre au niveau du financement, parce qu'en fait la mise en œuvre du plan implique plusieurs interventions. Donc, il y a un financement adéquat qui est requis également. Donc c'est de poursuivre avec les partenaires, dont Les Amis de la montagne, la réalisation et le suivi du programme d'investissement et la recherche de partenaires. Donc, inventorier les modes de financement mais également les autres modes possibles d'intervention en termes de soutien technique, par exemple, et également l'implantation d'un programme de partenariat pour les propriétaires institutionnels dans leurs efforts de consolidation de la biodiversité.

750 Le dernier point du plan de protection concerne le cadre de mise en œuvre. Je vais résumer rapidement ce que ça représente en termes d'éléments – il y a quatre volets en fait – pour s'assurer qu'on puisse réaliser les différentes propositions, différentes mesures qui sont proposées à l'intérieur du plan de protection. Il y a le développement de la connaissance; il y a la mise en place d'un cadre de gestion qui se décline en plusieurs instruments en fait; il y a la réalisation des projets d'aménagement; et la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal.

760 Pour le développement de la connaissance, on a vu que c'était au niveau documentaire. Il y a eu plusieurs inventaires de réalisés. C'est un corpus documentaire qui se bonifie régulièrement mais, comme on l'a démontré, il y a plusieurs inventaires, plusieurs études qui restent à compléter à différents niveaux et il y a un travail important sur une base continue qui doit être réalisé pour améliorer les connaissances. On y a fait référence tout à l'heure sur les questions d'archéologie, sur les questions de paysages, par exemple. Bon, à différents niveaux, il y a un développement de connaissance qui doit être réalisé.

765 La mise en place d'un cadre de gestion, donc la proposition d'un comité permanent d'harmonisation de la gestion. On a vu qu'il y a plusieurs arrondissements d'impliqués. En fait, ce qui est proposé, c'est d'avoir un comité composé des arrondissements à l'intérieur de l'arrondissement de la Ville de Westmount, des services corporatifs du Bureau du Mont-Royal
770 pour s'assurer qu'il y ait un suivi, que chacun, on s'assure en fait qu'il y ait des principes communs au niveau des différentes mesures, et qu'on ait des encadrements communs et harmonisés à l'intérieur de l'arrondissement historique, et qu'on puisse également faire rapport sur la pertinence ou la révision possible de ces instruments-là également.

775 En termes d'outils de gestion, il y a le Document complémentaire – et je conclurai avec cet élément-là tout à l'heure – le Pacte patrimonial, les programmes d'aide financière. On a parlé tout à l'heure qu'il y a de l'aide financière, il y a des programmes, il y a des ententes qui existent, mais pour rencontrer les nouveaux objectifs, il y a possibilité d'ajustement ou il y aurait peut-être une opportunité ou un intérêt à ajuster les programmes de
780 subvention pour cibler davantage en fonction des objectifs qu'on retrouve à l'intérieur du plan de protection. On pense, par exemple, aux milieux naturels ou, par exemple, à certaines composantes bâties qu'on veut améliorer ou, par exemple, l'enlèvement d'irritants visuels qui existent et qui pourraient faire partie de certains programmes de subvention.

785 Développement d'outils de gestion et d'encadrement, il y a plusieurs possibilités également qui sont proposées à l'intérieur du plan de protection. Je vous en nomme quelques-unes rapidement.

LA PRÉSIDENTE :

790 Il faudrait aller assez rapidement parce que je pense qu'il reste un de vos collègues encore à intervenir, puis on va dépasser le temps prévu.

M. GILLES DUFORT :

795 D'accord. Ça va se compléter avec ce volet-là. Donc le développement d'outils de

gestion et d'encadrement. Là aussi, il y a différentes possibilités, différents instruments, différentes mesures qui sont possibles pour rencontrer en fait les objectifs qui sont les orientations du plan.

800

Donc on parlait de différents outils soit pour l'ensemble du territoire, par exemple des outils de référence pour quantifier, qualifier la biomasse végétale. On parlait de devis standardisés pour les études paysagères; les programmes d'inventaire archéologique.

805

Pour les propriétés institutionnelles, poursuivre le travail au niveau des cimetières, des œuvres de commémoration avec les plans d'action de restauration et de mise en valeur. Pour le domaine public, on parlait tout à l'heure de la question de l'aménagement des voies publiques.

810

La stratégie d'intervention au niveau des travaux publics aussi, compte tenu qu'on est dans l'arrondissement historique, le chemin de ceinture, le plan directeur du parc Jeanne-Mance, les caractérisations pour les autres parcs. Donc une série de mesures possibles ou d'instruments possibles qui permettront de réaliser les objectifs du plan de protection.

815

Au niveau de la réalisation de projets d'aménagement, en fait, c'est la continuité d'interventions qui sont également, par exemple, projetées en 92, qui n'ont pas été réalisées, et qui devraient être continuées, en fait qui vont continuer au niveau de leur réalisation, que ce soit au niveau de l'ensemble du territoire. Au niveau des propriétés institutionnelles, on parle du chemin de ceinture, du chemin de traverse. Domaine public, il y a des interventions municipales. Et certaines autres interventions également au niveau des parcs.

820

Rapidement, la question de la pérennité de la Table de concertation. La mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur s'appuie sur la pérennité de la Table de concertation qui en assurera le suivi.

825

Et je vais conclure sur la question des deux autres outils de gestion que sont le Pacte patrimonial et le Document complémentaire au Plan d'urbanisme.

830

Le Pacte patrimonial, en fait, concerne quatorze institutions. On a vu que les institutions occupent une place importante en termes spatiaux et en termes de visibilité dans l'arrondissement historique. Alors, ce qui a été identifié pour chacune des quatorze institutions, c'est des engagements qui touchent principalement des éléments du milieu naturel, des boisés, des aménagements paysagers ou en termes de milieu construit, des bâtiments d'intérêt, par exemple.

835

Et il y a eu une reconnaissance de ces engagements-là par les quatorze institutions visées et il y a eu signature le 7 février dernier d'un pacte, ce qu'on appelle le Pacte

840 patrimonial, dans lequel les institutions reconnaissent ces engagements et reconnaissent
aussi l'intérêt de procéder à une planification concertée pour s'assurer de la réalisation de ces
engagements-là. Donc, c'est un élément important de gestion et de réalisation en fait des
objectifs du Plan de protection et de mise en valeur, le Pacte patrimonial signé par l'ensemble
des grandes institutions de la montagne.

845 Le dernier élément, c'est le Document complémentaire au Plan d'urbanisme. Je le
présente en dernier et de façon distincte, compte tenu que c'est un instrument particulier,
c'est un instrument qui accompagne le Plan d'urbanisme par le biais d'un règlement qui
prévoit la modification du Document complémentaire avec les nouvelles dispositions qu'on
prévoit à l'intérieur du plan de protection. Et ce projet de règlement là a été approuvé par le
850 conseil municipal et fait partie justement de la consultation, un des objets de la consultation
par l'Office de consultation.

855 Donc comme on l'a mentionné précédemment, c'est un instrument qui permet
d'harmoniser les règlements des arrondissements avec les orientations du plan et de
s'assurer que les arrondissements traduiront dans leur réglementation d'urbanisme les
normes et les critères qui sont à l'intérieur de ce document-là. Donc en fait d'opérationnaliser,
si on veut, les critères ou les objectifs d'aménagement dans les réglementations spécifiques
d'arrondissements. Donc il y a une portée réelle par rapport à certains éléments, à certaines
dispositions du plan de protection.

860 Le dernier élément qui est mentionné sur le Document complémentaire, c'est la
question du changement qu'on voudrait apporter aux dispositions du Document
complémentaire. C'est à l'intérieur du Plan d'urbanisme et, à ce moment-là, s'il y a des
ajustements qui sont demandés éventuellement au Document complémentaire, ça se fait par
865 le conseil municipal et ça devrait être précédé par une consultation de l'Office de consultation.
Donc il existe un processus pour réviser, le cas échéant, les dispositions qu'on retrouve à
l'intérieur du Document complémentaire.

870 Juste un rappel sur la question de – parce que ça va permettre de comprendre les
propositions qui sont faites dans le Document complémentaire – nos institutions régies par un
règlement et nos institutions qui ne sont pas régies par un règlement actuellement.

875 Le Document complémentaire prévoit l'ajout de dispositions selon différents objets.
Au niveau des milieux naturels, ce qui est proposé, pour les propriétés institutionnelles qui
ont un règlement – on parlait de Montréal, McGill entre autres, le cimetière – ces règlements-
là dans certains cas prévoient déjà les modalités de construction, l'encadrement ou les
restrictions au niveau de l'agrandissement de bâtiment. Alors on vient enchâsser ces
dispositions-là dans le Document complémentaire et, par la suite, dans le règlement
d'urbanisme.

880

Donc, on vient reconnaître ce qui a été approuvé pour les institutions en termes de protection de milieux naturels et la réglementation d'arrondissement va venir confirmer, en fait pérenniser ce qui a déjà été adopté.

885

Ce qu'on ajoute également au niveau de la protection des milieux naturels, c'est l'obligation, lorsqu'on est dans une cour latérale ou arrière qui borde un boisé de grande valeur écologique, qu'on prévoie une bande d'au moins deux mètres de largeur. Donc on met en application le principe de corridor aussi et de zone tampon en fait au niveau de notre noyau primaire. Lorsqu'on a un noyau et une zone urbanisée, il y a la zone tampon, bien

890

qu'on puisse s'assurer qu'il y a la mise en place d'une bande aménagée lorsque ces terrains sont visés par la proximité d'un boisé de grande valeur.

895

Il y a également des interdictions qui devront être prévues dans les règlements d'urbanisme sur l'interdiction d'espèces envahissantes dans l'arrondissement et également s'assurer qu'on ait des critères pour limiter les surfaces minéralisées en cour avant et maximiser la couverture végétale lorsqu'on va aménager les cours des propriétés.

900

Au niveau des milieux construits et aménagés, ce qu'on ajoute pour les institutions qui ont leur règlement, c'est reconnaître les dispositions qu'elles ont déjà. Pour celles qui n'ont pas de règlement, c'est de reconnaître la hauteur existante et leur taux d'implantation existant. On leur permet, ce qui est permis également, c'est une règle qui va leur permettre à des fins limitées; on a parlé de mise aux normes auparavant, donc l'agrandissement d'un bâtiment. En fait, c'est surtout de reconnaître l'existant.

905

Et pour les propriétés autres qu'institutionnelles, c'est de reconnaître également l'existant, comme on l'a mentionné au début, sur le fait de venir resserrer les paramètres pour correspondre davantage à la réalité, et non pas à des paramètres trop généreux et qui ne correspondent pas à l'objectif du caractère naturel du mont Royal.

910

Dernier élément au niveau des paysages et des vues. Ce qui est ajouté dans le Document complémentaire, c'est des critères qui sont relatifs à l'éclairage des bâtiments et des enseignes, des critères relatifs à la qualité d'intégration des constructions au toit, des nouveaux points de vue à protéger et à mettre en valeur, et des critères relatifs également aux vues dont la pérennité est en jeu. Je le résume en deux petites minutes.

915

920

Au niveau de l'intégration des constructions au toit, il y a deux plans qui ont été intégrés au Document complémentaire. Vous avez le plan du haut qui identifie en fait un secteur à l'intérieur duquel, lorsque la toiture, le bâtiment sera visible d'un des trois points bleus identifiés, qui sont les points de vue dans le parc du Mont-Royal, en fait, il devra y avoir dans la réglementation un critère à l'effet que les éléments mécaniques, les éléments au toit aient un traitement soigné lorsqu'il y aura un projet de construction ou un projet

d'agrandissement. Et on verra tout à l'heure pourquoi. On a les photos qui permettent de comprendre quel est l'intérêt d'avoir une disposition comme celle-là.

925 Il y a également un plan qui prévoit que dans le secteur du centre-ville, du centre des affaires, le plan en dessous, et également dans les secteurs qu'on appelle les secteurs de grande hauteur, qui sont le centre des affaires et certains secteurs autour des stations de métro, entre autres Atwater et Guy, qu'on ait également les mêmes préoccupations de traitement soigné au niveau des constructions au toit.

930 Et vous avez ici justement les points de vue dans le parc du Mont-Royal, donc identifiés R3 et R4, et on voit en premier plan l'impact visuel très significatif au niveau des constructions sur le toit et des éléments mécaniques, d'où l'intérêt d'avoir un critère de traitement soigné lorsqu'on aura un projet qui concerne ces bâtiments dans ces secteurs-là.
935 Et à partir du point de vue du belvédère Kondiaronk, également dans un premier plan, l'intérêt de traiter les équipements mécaniques au toit.

Le dernier élément – je vais compléter là-dessus, terminer là-dessus – c'est les dispositions concernant les vues. On a dans le Plan d'urbanisme et dans la réglementation des vues à protéger, qui ont été identifiées, des vues à protéger de la montagne vers le fleuve et du fleuve et de la ville vers la montagne. Au niveau du plan, il y avait 49 vues qui étaient identifiées. Il y a eu un travail de raffinement, si on veut, il y a 55 vues additionnelles qui ont été ajoutées dans le Document complémentaire et qui devront être prises en considération dans les réglementations subséquentes.

945 De ces 55 nouvelles vues-là, il y a 18 vues qui ont été identifiées, qui présentaient... en fait, c'était des vues dont la pérennité était en jeu compte tenu de leur localisation et des points de vue vers la montagne ou vers le fleuve. On a ici un exemple qui est le point de vue à partir de la terrasse de l'Hôtel de ville. Donc vous avez le point rouge qui identifie le point comme tel d'observation. La vue en haut qu'on a et le dégagement qu'on a sur la montagne.
950 Et ce qui a été réalisé, en fait c'est un raffinement de l'outil qui était déjà existant, c'est qu'à l'intérieur du cône de vision, il y a eu identification des cotes altimétriques des terrains qui sont à l'intérieur de ce cône de vision là.

955 Donc, ce qui veut dire que lorsqu'un projet de construction ou d'agrandissement atteindra une certaine cote qui est identifiée dans ces cônes de vision là, il y aura une préoccupation concernant l'impact que le projet peut avoir sur la visibilité sur le point de vue par rapport à la montagne. Donc, des échanges avec les promoteurs concernant la révision du projet pour prendre en compte l'impact que le projet peut représenter sur le mont Royal ou
960 vers le fleuve.

Donc, ces nouveaux points de vue là avec cotes altimétriques sont une précision en termes d'instrument, sont intégrés au Document complémentaire, vont permettre de rencontrer davantage les objectifs d'avoir des instruments efficaces et devront être traduits

965 par la suite dans la réglementation d'urbanisme des arrondissements visés.

En conclusion, ça complète les dispositions qui sont ajoutées au Document complémentaire, qui résulte entre autres des objectifs du plan de protection. C'est un élément comme tel de la réalisation du plan. Il y a plusieurs autres éléments dont on a parlé, 970 mais ceux-là traduisent de façon plus spécifiquement de façon réglementaire les objectifs du plan de protection.

Les prochaines étapes en termes de cheminement du dossier sont l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal après la consultation qui sera tenue, les 975 ateliers, l'adoption du règlement modifiant le Document complémentaire au Plan d'urbanisme, donc toutes les dispositions normatives, critères et, par la suite, la loi prévoit que les arrondissements auront 90 jours pour traduire, en fait pour se conformer au règlement qui aura été adopté par le conseil municipal avec toutes les nouvelles dispositions dont on a parlé. Donc dans un délai de 90 jours, il y aura traduction de ces orientations-là par les 980 arrondissements.

Voilà. C'était difficile de résumer plus rapidement mais je pense que l'essentiel a été donné.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez fait du bon travail. Merci beaucoup. Merci à votre équipe, Madame Laperrière.

990 Alors monsieur Corbo est avec nous maintenant. Je l'inviterais à venir au lutrin et à s'adresser à nous, à nous parler peut-être des travaux qui ont été faits par la Table. Venez, Monsieur Corbo, on vous attend. Je signale immédiatement que le texte de monsieur Corbo, si certains veulent en obtenir une copie, il sera disponible à l'arrière, à la table de l'accueil. Alors, on vous écoute, Monsieur Corbo, le président de la Table de concertation du Mont- 995 Royal.

M. CLAUDE CORBO :

Je vous remercie, Madame la présidente de l'Office de consultation publique de 1000 Montréal, de m'accueillir. Messieurs les Commissaires, Madame Fotopoulos, Mesdames et Messieurs, je suis donc très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir ici à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal qui accomplit, depuis le printemps 2005, un travail que j'estime considérable et dont j'aimerais pouvoir vous dire quelques mots.

1005 La consultation publique qui débute ce soir est en fait la troisième phase d'un processus en quatre étapes qui, ultimement, comme on vous l'a expliqué, doit conduire à

l'adoption d'un règlement qui modifiera le Plan d'urbanisme, afin d'introduire dans le Document complémentaire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal et l'adoption d'un plan.

1010

La première phase de ce processus correspond précisément aux travaux de la Table de concertation. Ces travaux ont concerné le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et aussi le cadre de gestion de l'arrondissement historique et naturel institué par le gouvernement du Québec.

1015

Ces travaux ont requis un nombre significatif de réunions, non seulement de la Table elle-même mais des groupes de travail qu'elle a constitués. Et à travers toutes ces réunions, nous sommes parvenus à la Table à formuler 22 consensus. Si vous avez la curiosité à ce sujet, en annexe au texte de ma présentation se trouve le texte des 22 consensus. Donc, première phase, les travaux de la Table de concertation.

1020

La deuxième phase, ce sont évidemment tous les travaux qui ont été effectués par la Ville de Montréal pour élaborer un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'introduire dans le Document complémentaire de ce plan de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal. Et la Ville de Montréal a développé une proposition de plan de protection et de mise en valeur qui fait l'objet de la présente consultation.

1025

Et une fois cette consultation terminée, il y aura une quatrième phase, soit l'adoption par la Ville de Montréal du cadre réglementaire et administratif de protection durable du mont Royal.

1030

Dans ce contexte, une fois identifiées les quatre étapes, je veux pour ma part vous dire quelques mots des travaux de la Table, en particulier des consensus, consensus qui à plusieurs égards sont novateurs, bien qu'encore fragiles, consensus dont la reconnaissance et la consolidation seront à long terme nécessaires à la mise en valeur et à la protection du mont Royal.

1035

Pour comprendre la nature des travaux et des consensus de la Table, un certain nombre de rappels sont nécessaires. Premièrement, cette Table de concertation qui continue du reste à fonctionner, cette Table est constituée de trois grandes composantes : d'une part, les représentants des grandes institutions qui occupent les flancs de la montagne, les représentants du milieu associatif et les instances municipales. Vous vous souviendrez que le territoire de ce qu'on appelle l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal se trouve en fait partagé entre quatre arrondissements de Montréal et la Ville de Westmount.

1040

1045

Deuxièmement, il faut signaler que les propriétés des grandes institutions du mont Royal, additionnées à celles de la Ville de Montréal et de la Ville de Westmount, constituent

près de 85 % de la superficie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

1050 Troisièmement, sur ce territoire, l'essentiel du patrimoine bâti est l'œuvre des grandes institutions : l'Oratoire, le pavillon principal de l'Université de Montréal, le maintien des grandes résidences du Mille carré doré par l'Université McGill et les aménagements paysagers qui sont grandement titulaires aussi du rôle des grandes institutions.

1055 Quatrièmement, cependant, sans l'action militante des associations préoccupées par le mont Royal, nous ne serions probablement pas ici ce soir pour en parler. Depuis plusieurs décennies, le milieu associatif a assuré un rôle nécessaire de vigie ou de veille pour la protection des patrimoines.

1060 Et cinquièmement, quant au milieu municipal, il a non seulement mis sur pied la Table de concertation pour que des consensus de protection et de mise en valeur du mont Royal puissent se faire, mais il a aussi présenté les régimes de protection que l'on vous a décrits ce soir.

1065 Alors, ces trois composantes de la Table de concertation sont présentes depuis les débuts. Vous imaginez sans doute qu'il a fallu un certain temps pour trouver un vocabulaire commun, des préoccupations communes, une approche commune. Nous sommes parvenus à 22 consensus. Ces consensus ont été éclairés dès le départ par un certain nombre de principes. Quatre principes directeurs ont inspiré les travaux de la Table et les
1070 consensus : la pérennité, la conservation, l'accessibilité et la responsabilité. Et je cite, pour décrire ces principes :

La pérennité. Assurer la pérennité du statut et du mécanisme de protection de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal comme bien d'intérêt collectif et aussi figure emblématique de Montréal.

1075

La conservation. Assurer la conservation du mont Royal lui-même, y incluant de façon prioritaire l'aire protégée, qui est une entité à la fois naturelle et symbolique et aussi un bien d'intérêt collectif, il faut le dire, de Montréal.

1080

Accessibilité. C'est-à-dire assurer à la population montréalaise et aux visiteurs l'accessibilité au mont Royal dans le respect du caractère propre de ses divers lieux.

La responsabilité. C'est-à-dire reconnaître et accepter une responsabilité collective et partagée selon leurs compétences respectives les pouvoirs publics, les institutions, les entreprises, les groupes associatifs et les citoyens qui sont à la fois usagers, propriétaires et aussi souvent fiduciaires à l'égard de la pérennité, de la conservation et de l'accessibilité de cet arrondissement historique et naturel.

1085

1090 Ces consensus sur les principes, mais aussi l'ensemble de la vingtaine d'autres

1095

consensus, ces consensus représentent, nous semble-t-il, un acquis essentiel et nécessaire. De façon générale, la Table a donné un avis favorable aux régimes de protection proposés par la Ville en reconnaissant que ces régimes méritent d'être développés et que ces régimes, une fois traduits en dispositions réglementaires, feront l'objet – c'est ce qui commence ce soir – d'une consultation par l'Office.

1100

En respect avec son mandat, la Table a fait des recommandations à la Ville sur le Plan de protection et de mise en valeur et elle a donné un avis favorable à la création par la Ville de Montréal, ses arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal, de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, ainsi que par la Ville de Westmount, de la création dis-je d'un comité permanent d'harmonisation de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

1105

Voilà aussi une nouveauté d'asseoir ensemble les représentants des quatre arrondissements et de la Ville de Westmount pour qu'ils se parlent, échangent, partagent leur expérience et leur expertise dans la gestion de cet arrondissement historique et naturel.

1110

La présente consultation suit donc les trois années d'efforts soutenus de concertation qui ont porté évidemment sur la mise à jour du Plan de mise en valeur du Mont-Royal, la proposition de régimes de protection et du cadre de gestion. Il est à nos yeux fort souhaitable que la consultation publique vienne compléter le travail de la Table.

1115

Il n'a pas toujours été facile de parvenir à des consensus de substance sur les enjeux relatifs au mont Royal. Je souhaite pour ma part, d'abord comme citoyen mais aussi comme président de la Table, je souhaite ardemment pour ma part que ces consensus nourrissent la réflexion collective qui s'amorce par la consultation menée par l'Office. Et cette réflexion collective est sans doute la seule façon de faire progresser nos travaux dans le respect des mécanismes démocratiques que nous nous sommes donnés.

1120

Je vous remercie de m'avoir accueilli. Je vous souhaite une bonne consultation. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1125

Merci infiniment, Monsieur Corbo. Et bravo pour le travail de la Table.

1130

Alors, si vous le voulez bien, on va s'arrêter pour une quinzaine de minutes. J'inviterais ceux et celles qui souhaitent poser des questions à s'enregistrer à l'arrière, puis au bout de quinze minutes, on va vous inviter à venir à la table justement poser ces questions dans l'ordre d'inscription. Merci. On se revoit donc à 8 h 45.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

1135

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

1140

Bon, alors écoutez, avant d'appeler le premier intervenant, on me dit que plusieurs d'entre vous avez pris le questionnaire que l'Office a rendu public pour justement permettre à tous ceux qui souhaitent répondre, donner leur point de vue à travers le questionnaire sur le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal de le faire, vous l'avez pris à l'arrière. Alors n'oubliez pas de nous le renvoyer. C'est un outil qu'on a développé en espérant faire en sorte qu'ainsi on rejoigne le plus possible le grand public et qu'on puisse dégager des

1145

tendances quant aux principes que les gens aimeraient voir de l'avant et voir mis en application dans la protection et la mise en valeur du mont Royal.

1150

J'ai déjà plusieurs intervenants qui ont demandé à poser des questions ce soir. Alors je vous dis, nous ici, la commission, on va rester tranquille ce soir. On ne posera pas beaucoup de questions. On va garder nos questions pour les ateliers, pour laisser toute la place à ceux et celles qui se sont inscrits ce soir.

1155

Par contre, je voudrais vous signaler immédiatement, vous rappeler tout de suite qu'il y a cinq ateliers thématiques donc qui vont démarrer après les vacances de Pâques, à compter du 25 mars, et ces ateliers-là vont nous permettre de fouiller plus les questions de protection des milieux naturels, de protection des milieux bâtis, les grands enjeux qui sont transversaux. On va avoir l'occasion d'aller plus en détail là-dessus. Donc, pour ceux et celles qui souhaitent approfondir, vous aurez d'autres occasions de poser des questions ou éventuellement de commenter et de prendre position.

1160

Alors, j'invite immédiatement le premier intervenant qui s'est inscrit, monsieur Dinu Bumbaru. Bonsoir, Monsieur Bumbaru !

1165

M. DINU BUMBARU :

Bonsoir !

1170

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

1175

M. DINU BUMBARU :

Madame la Présidente, Commissaires, Mesdames et Messieurs, alors juste en matière d'introduction, je viens d'Héritage Montréal et on a été intéressés à la protection de la montagne depuis au moins 1986. Voici la demande de classement que nous avons

déposée en 1986 pour que la montagne soit protégée par quelqu'un qui souhaitait vraiment la protéger. Et on est bien heureux d'en être arrivés ici. Comme monsieur Corbo le mentionnait, c'est un moment important. Vous l'avez souligné, madame Fotopoulos aussi.

1180

Mais ça serait peut-être intéressant pour aider à dresser la table, et nous, par exemple, on a signé la Charte du Mont-Royal qu'on souhaiterait qui soit déposée parmi les documents, Madame la Présidente, sur le site, c'est important. Il n'y a pas juste...

1185

LA PRÉSIDENTE :

Elle est là, monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

1190

Je ne l'ai pas notée, mais peut-être qu'elle l'est. Pas les chartes australiennes mais la Charte du Mont-Royal, je ne l'ai pas vue l'autre jour.

LA PRÉSIDENTE :

1195

Je vais vérifier mais je pensais qu'elle y était.

M. DINU BUMBARU :

1200

Ça serait très bien parce que ça nous permettrait de travailler sur un langage commun. Et ce langage, je poserais la question, elle nous préoccupe au plus haut point : quelle définition de protection utilise-t-on? Parce que j'ai entendu au cours des dernières minutes, même pas sans compter la lecture de cet imposant document, biodiversité et protéger égale intervenir, rétablir. Biomasse, c'est quantifier et substituer. Dans le bâti, on a eu des mesures de paramètres, etc., des hauteurs, densités. Pour les œuvres d'art, on a pensé y songer, de même que pour les aménagements. Et pour les vues, on nous dit que finalement c'est passé une certaine hauteur altimétrique savamment calculée par les efforts considérables des professionnels. Eh bien, on va négocier la forme de l'obstruction.

1205

1210

Alors, qu'est-ce que ça veut dire protéger? Parce que c'est le pivot de tout l'exercice ici.

LA PRÉSIDENTE :

1215

Absolument.

M. DINU BUMBARU :

Et qui sont les protecteurs. Et, en plus, on est dans une période, Madame la

1220 Présidente, la ministre de la Culture hier discutait de protection à Montréal dans le cadre des consultations sur le Livre Vert. On est dans un territoire dont une partie est sous un statut national qui parle de possession.

LA PRÉSIDENTE :

1225 Madame Laperrière n'est pas là? Qui est-ce qui va agir comme chef de délégation? À qui je dirige les questions? Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

1230 En fait, comme on l'a présenté ce soir, la protection se décline par différentes mesures, différents moyens. Et ces régimes-là de protection sont enchâssés dans le Document complémentaire du Plan d'urbanisme donc qui va conférer à ces régimes de protection là un statut tout à fait particulier puisque, comme ils seront contenus dans le
1235 Document complémentaire, toutes modifications subséquentes à ces régimes de protection là devront faire l'objet à nouveau de consultations publiques par l'Office de consultation publique avant d'être approuvées par le conseil municipal.

1240 Donc on a enchâssés des régimes de protection dans un document très important et plusieurs autres mesures, que l'on pense à l'augmentation de la connaissance des différents patrimoines, des mesures de gestion, des mesures d'aide financière, donc tout ça pour contribuer à la protection des différents patrimoines de la montagne.

LA PRÉSIDENTE :

1245 Je pense que votre question, elle visait à comprendre s'il y a des différents niveaux de protection? Ou quand vous dites : qu'est-ce que « protection » veut dire ou qu'est-ce que « protéger » veut dire, moi j'ai eu l'impression que c'est ça que vous souhaitiez avoir comme réponse.

1250 **M. DINU BUMBARU :**

Bien, je prends une image. Dans ce pichet en face de moi, il y a de l'eau. Il n'y a pas de l'eau qui est ici de l'eau, puis à côté, c'est du jus d'orange, puis en quelque part, il
1255 n'y a pas une transmutation de l'objet dépendant dans quel contenu il se trouve. On parle de protection ou on ne parle pas de protection.

1260 Le terme, il n'y a pas de glossaire dans le document qui nous aiderait à nous guider. On utilise généreusement des termes – pas un terme mais des termes – et on pourrait enchâsser ça dans les chartes des Nations-Unies, si ce n'était pas précisé au début, on ne saurait toujours pas de quoi on parle. Alors qu'est-ce que c'est que cette protection? Moi,

je note les informations, Madame la Présidente, un peu comme vous me semblez me dire : ce n'est pas nécessairement ce qui répond à ma question.

1265 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous auriez un élément d'information supplémentaire à donner? Par exemple, est-ce que d'après l'approche que vous avez développée, on peut penser qu'il y a différents niveaux de protection qui s'appliquent à différents éléments?

1270

M. DINU BUMBARU :

Mais qu'est-ce que ça veut dire « protéger »? Quand on se protège de la pluie, on prend un parapluie, puis on le met entre la pluie et nous autres. Mais dans le dossier qui est là, qu'est-ce que ça veut dire « protéger le patrimoine »?

1275

Mme CÉLINE TOPP :

On a identifié, pour chacun des patrimoines de la montagne, une espèce de cadre de contexte dans lequel on a essayé de cibler les enjeux qu'on voyait vis-à-vis de chacun de ces patrimoines-là. Et, par la suite, on a identifié les mesures qui semblaient appropriées à chacun des patrimoines dans l'état où est-ce qu'on faisait nos constats.

1280

Donc, pour la partie du patrimoine naturel, il y a eu un constat sur ce qu'il y avait à mettre, à protéger et à mettre en valeur, et des outils pour ce faire. Alors, c'est la même chose pour le patrimoine bâti, aménagé, les paysages et ainsi de suite.

1285

Donc, si on se ramène dans le document qui est soumis à la consultation publique, on pourra voir pour chacun de ces patrimoines-là les enjeux qui sont identifiés et les pistes d'action qui peuvent être à la fois des mesures de protection, qui peuvent être aussi des mesures pour augmenter la connaissance de l'état de ces patrimoines-là et aussi des mesures concrètes de soutien, parce qu'il est important de dire qu'il y a tout un volet où on discute de l'aide financière qui pourrait être mise de l'avant pour soutenir ces actions de protection.

1290

1295

LA PRÉSIDENTE :

Bon, alors, est-ce que vous avez une deuxième question? Je pense que ce qu'on entend, c'est que les mesures sont très importantes. Il faut voir à travers les mesures le niveau de protection qu'on donne.

1300

M. DINU BUMBARU :

Bien, nous, ce qui nous intéresse, c'est la mesure effective de la protection mais,

1305 pour la mesurer, il faut savoir de quoi on parle et puis qu'est-ce qu'on veut appliquer. Enfin, je vais certainement, enfin, nous, on écoutera certainement les autres réponses parce que cette question nous apparaît encore ouverte.

LA PRÉSIDENTE :

1310 D'accord. Est-ce que vous avez...

M. DINU BUMBARU :

1315 Mais un des éléments peut-être en corollaire, c'est le rôle de protecteur. On parle d'un document qui sera celui de la Ville de Montréal, et comment est-ce que ce rôle s'appliquera alors que la Ville dans certains cas est protectrice et promotrice? Alors, on sait que des fois la confusion des genres mène à des arbitrages qui ne sont pas toujours au bénéfice de l'intérêt supérieur, parce qu'il y a un conflit d'intérêts. Est-ce qu'il y a un
1320 mécanisme qui va faire que la Ville se disciplinera elle-même à être garante de la protection?

Parce qu'on l'a vu dans certains projets. Elle dit : nous, on veut faire passer un chemin de vélo ici. Allons rouler sur les tombes, etc. Et on en profite finalement, on négocie certains arrangements pour permettre ce projet qui est développé par la partie du cerveau
1325 municipal qui développe des projets par rapport à l'autre partie qui est supposée protéger l'intérêt collectif. Alors c'est un corollaire de cette première question.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Est-ce qu'il y a un mécanisme qui sera développé pour que la Ville se discipline à être un garant de la protection?

Mme CÉLINE TOPP :

1335 Comme je l'ai mentionné, pour tout ce qui est régi à l'intérieur du Document complémentaire, si on souhaite apporter des modifications à ces régimes de protection là qui sont enchâssés dans le Document complémentaire, la Ville devra procéder par un processus de consultation publique mené par l'Office de consultation publique. Pour ses propres interventions, la Ville adhère au consensus de la Table de concertation, qui fait en sorte que
1340 ses propres interventions dans l'arrondissement historique, elle les soumet à la consultation publique aussi par l'Office de consultation publique.

Alors dernièrement, nos collègues des parcs ont présenté à l'Office de consultation publique différentes interventions, que ce soit à l'entrée Peel, les plaines, les aires de jeux,
1345 et c'est le même engagement qu'on prend pour des modifications futures au réseau viaire par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Votre deuxième question, monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

1355 Bien, elle découle bien de l'intervention de madame Topp. Sur le cas de l'entrée Peel notamment, enfin on a à faire à une intervention municipale sur une des œuvres majeures d'architecture du paysage au Canada et on a pu observer à l'occasion de la consultation de l'Office que, d'une part, on avait un discours sur l'histoire du lieu et, d'autre part, on avait des interventions qui étaient développées de leur côté. Et ça me ramène à l'importance de la Table de concertation.

1360 Et une question qui serait importante, peut-être monsieur Corbo, plusieurs interventions ont mentionné l'alimentation, même le document parle de l'alimentation que la Table a apportée à ce projet de Plan de protection et de mise en valeur de ce qu'on pourrait qualifier de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, ainsi que le Pacte patrimonial.

1365 Une question qui revient, c'est : est-ce que ces documents émanent de la Table? Quelle est la relation entre ces documents et le travail de la Table? Parce qu'on a, nous, travaillé beaucoup, et j'aimerais peut-être présenter, à la limite déposer à la commission ici
1370 un tableau du groupe de travail numéro 2 sur le patrimoine bâti et historique avec notamment les aménagements et tout ça. Mais quelle est la relation? Parce qu'on a des documents : Pacte patrimonial, projet de Plan de protection et de mise en valeur et le travail de la Table. Est-ce que la Table a autorisé, a sanctionné, a supporté, appuyé ces documents-là?

1375 **LA PRÉSIDENTE :**

 Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

1380 Au niveau de la Table de concertation, les discussions qui ont eu cours et les présentations qui se sont faites à la Table du mois de mai, si ma mémoire est fidèle, la présentation à la Table indiquait que pour les institutions qui avaient déjà exercé avec la Ville, qui avaient déjà avec la Ville un exercice de planification détaillée approuvé, que nous allions
1385 reconnaître dans le Document complémentaire et dans le Plan de mise en valeur ces régimes déjà approuvés par le conseil municipal.

 Et pour les institutions qui n'avaient pas un tel régime, on indiquait immédiatement

1390 qu'on voulait faire en sorte de faire ces exercices de planification détaillée là et que l'ensemble
des engagements des institutions dans ce contexte-là serait enchâssé et ça a pris la forme
d'un Pacte patrimonial. Alors déjà, c'était des choses qui ont été présentées à la Table.
Avec le tableau d'ailleurs très similaire à celui qui a été fait au niveau de la présentation de ce
soir.

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

Le tableau des engagements.

1400 **Mme CÉLINE TOPP :**

Exactement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1405 Ça, c'est un tableau qui a été présenté à la Table.

Mme CÉLINE TOPP :

Bien sûr.

1410

LA PRÉSIDENTE :

Discuté à la Table.

1415 **M. DINU BUMBARU :**

Oui, avec l'attribution du boisé Saint-Jean-Baptiste au Cimetière Mont-Royal, je
suppose, comme c'est écrit sur le document ici.

1420 **Mme CÉLINE TOPP :**

Il y en a une partie.

M. DINU BUMBARU :

1425

C'est parce que ces documents ont évolué depuis le mois de mai et ça serait peut-être
bon que, dans l'esprit de l'intervention de monsieur Corbo, qu'on comprenne le degré
d'appui pour qu'on sache à partir de quel moment les participants à la Table ont eu une
intervention et ensuite, il y a eu un travail qui s'est poursuivi, qui est impressionnant mais qui
s'est poursuivi.

1430

LA PRÉSIDENTE :

1435 Donc au fond, votre question, c'est : est-ce que le tableau qu'on a vu ou qui est inscrit au plan ici, qui s'appelle *Les engagements proposés* et sur lequel madame Topp dit que la Table a été consultée, est-ce que ce document-là a évolué depuis?

M. DINU BUMBARU :

1440 Bien, c'est ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1445 Et quelle a été son influence dans la rédaction du plan.

M. DINU BUMBARU :

1450 Comme membre de la Table, on aimerait ça savoir à quel point, puis l'enregistrer dans le verbatim ici, à quel point notre apport comme membre de la Table s'est établi, puis à partir de quel moment il y a des choix de l'administration, qui sont parfaitement légitimes. mais qui s'établissent aussi. Pour clarifier les choses.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Quant au Pacte du Mont-Royal en particulier?

M. DINU BUMBARU :

1460 Du pacte et le document lui-même. Le Pacte patrimonial annoncé au mois de février et le document qui a été dévoilé en janvier, bon, on aimerait ça savoir... on comprend que la Table a alimenté, mais la Table n'a pas nécessairement autorisé le document dans sa version complète, s'il n'y a pas eu de réunion de la Table depuis le mois de novembre dernier.

1465 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

1470 D'abord, précisons que le mot « Pacte patrimonial » est apparu la première fois dans la lettre du maire aux institutions le 4 ou le 5 avril 2007 et que ces lettres ont été présentées à la Table du 15 mai. Donc le mot « Pacte patrimonial » le 15 mai 2007 est déjà connu à la Table et, à ce moment-là, on a déposé la carte des demandes de la Ville aux

1475 institutions dans l'esprit qu'a présenté madame Topp tout à l'heure. Je veux dire, à partir du moment où on convient d'une façon de faire pour appliquer des régimes de protection, il faut parler aux propriétaires. Et les propriétaires, c'est quatorze grandes institutions. Et donc le maire a écrit aux institutions pour leur demander leur collaboration.

1480 Ces modifications, il y a eu une nouvelle édition de cette carte à l'automne. Quand il y a eu une modification, il y avait eu une erreur avec une des institutions. Donc il y a eu une nouvelle édition vers octobre 2007 et, finalement, la version que vous avez dans le plan qui est devant vous, c'est la version de janvier qui est la toute dernière, au moment où on est allé en édition. Les délais d'impression et de graphisme ne permettaient pas d'être produits
1485 en février. Donc, c'est la carte du mois de janvier et, donc, le pacte ayant été négocié et terminé le 7 février. Et là, on n'est pas dans le cas de nouvelle invention. On est simplement dans un cas d'exercice d'orientations déjà convenues avec la Table.

Je veux dire, quand vous lisez les documents... si, Gilles, tu vas à la dernière
1490 diapositive de votre présentation, vous allez avoir l'édition du 7 février, la toute dernière, la 61 ou 62 et donc, voyez-vous, ça, c'est la version du 7 février.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Qui est dans les documents qui sont en consultation.

M. GILLES RIOUX :

C'est ça. Et vous l'avez également sur le site de l'Office.

1500

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1505 **M. GILLES RIOUX :**

Ça, c'est le résultat de la réponse des institutions aux demandes de la Ville. La Table a siégé le 30 novembre et va siéger le 11 avril. Donc il est évident que cette carte n'a pas encore été présentée à la Table. C'est juste parce qu'elle date de février. Elle va l'être
1510 déposée le 11 avril. Et c'est un cas d'application de régimes qui ont fait consensus à la Table.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, cette carte-là, vous la retrouvez au document 3.1.13, c'est ça? .113 dans la
1515 liste des documents déposés sur le site de l'Office. Et la Charte du Mont-Royal au 3.2.3.

M. DINU BUMBARU :

1520 À la section des chartes. D'ailleurs, peut-être une suggestion. Il y a un plan dans la
Charte de la Ville de Montréal de 1975 qui décrit le parc du Mont-Royal d'une manière
certainement très éclairante pour la population, puisqu'elle touche des territoires chez les
législateurs qui sont bien au-delà des limites du parc.

LA PRÉSIDENTE :

1525 D'accord. Alors peut-être que vous pourriez en parler à Marie-France, notre
secrétaire, qui essaiera de trouver le document. Merci, monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

1530 Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

1535 J'invite maintenant madame Nina Gould. Bonsoir, madame Gould !

Mme NINA GOULD :

1540 Bonsoir ! Je suis Nina Gould du Comité patrimoine Île-des-Sœurs. J'ai une seule
question. Après les 90 jours pour adopter le projet, combien de temps faudra-t-il pour établir
les mesures et règles de protection des vues vers les Rapides depuis le mont Royal?

LA PRÉSIDENTE :

1545 Très claire. Madame Topp?

Mme CÉLINE TOPP :

1550 Au moment où le Document complémentaire est adopté par le conseil municipal, les
arrondissements concernés ont 90 jours pour modifier leur réglementation.

Mme NINA GOULD :

1555 Donc 90 jours pour adopter et ensuite encore 90 jours?

Mme CÉLINE TOPP :

Non, non. 90 jours pour...

1560 **Mme NINA GOULD :**

Pour l'adoption.

1565 **Mme CÉLINE TOPP :**

Exactement.

Mme NINA GOULD :

1570 Et ils peuvent encore ajuster à ce moment-là? Les arrondissements peuvent modifier?

Mme CÉLINE TOPP :

1575 Ils doivent se conformer au Document complémentaire adopté par le conseil municipal et, un coup que le règlement est adopté, le conseil municipal doit émettre un certificat de conformité pour faire confirmer que le règlement de zonage adopté par l'arrondissement est bien conforme au Document complémentaire adopté par le conseil municipal.

1580 **Mme NINA GOULD :**

J'ai une autre question. J'ai entendu quelqu'un qui a expliqué le bouquin et qui disait que la réglementation par rapport aux vues depuis le mont Royal était encore améliorée. Qu'est-ce que ça voulait dire? À préciser.

1585

M. GILLES DUFORT :

1590 En fait, la proposition introduit des nouvelles dispositions au niveau du Document complémentaire. Il y a davantage de vues qui sont identifiées. Auparavant, on en avait 49, on a maintenant 104. Et il y en a 18 à l'intérieur de ces vues-là où on a identifié les cotes altimétriques. Donc, on a raffiné l'instrument pour permettre de mieux évaluer les projets à l'intérieur de ces corridors.

Mme NINA GOULD :

1595

De façon concrète.

M. GILLES DUFORT :

1600

De façon concrète au niveau de la cote altimétrique qui permet de voir à partir de quel niveau un projet peut avoir un impact visuel à l'intérieur d'un cône de vision.

Mme NINA GOULD :

1605 Et c'est ça qui est incorporé déjà dans le projet qui sera adopté par la Ville de Montréal.

M. GILLES DUFORT :

1610 Ça devra être traduit dans la réglementation dans les 90 jours.

Mme NINA GOULD :

Merci beaucoup.

1615

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Gould.

1620

Alors j'invite maintenant monsieur Alain Tremblay. Bonsoir, monsieur Tremblay !

M. ALAIN TREMBLAY :

1625 Bonsoir, Madame, Monsieur ! Je suis porte-parole de l'Écomusée de l'Au-Delà, un organisme qui a pour mission la préservation du patrimoine funéraire au Québec, membre de la Table de concertation. Je vais être assez bref pour laisser la chance aux autres. On va avoir l'occasion lors de nos mémoires de faire valoir notre point de vue. Comme madame Fotopoulos le faisait remarquer, il est fort probable que tous les groupes qui ont participé à la Table ne trouveront pas réponse à leurs préoccupations. Alors je vous annonce tout de suite
1630 que c'est notre cas.

Bon, il y a des choses intéressantes, évidemment, tout n'est pas à rejeter. C'est un progrès mais évidemment, nous, notre objectif est toujours d'essayer d'avoir le plus. Mais j'aimerais juste, par exemple, une première observation ou une question...

1635

LA PRÉSIDENTE :

Question, d'accord? Il y a les ateliers après, là.

1640

M. ALAIN TREMBLAY :

Oui. Alors voyez-vous, on parle d'un Pacte patrimonial et puis, il n'y a pas longtemps, la Ville annonçait à grand renfort de publicité un Pacte patrimonial avec les institutions. Et puis là, vous avez le plus grand cimetière qui a déjà conclu des ententes et

1645 puis avant le classement du mont Royal d'ailleurs, et puis là on nous annonce qu'on va faire des plantations massives d'arbres. Dès ce printemps, on commence. Puis en même temps, vous nous dites qu'on doit faire des études sur les paysages et sur la protection des vues.

1650 Alors, je me demande si on n'est pas en train de mettre la charrue devant les bœufs. Parce que vous savez qu'un coup qu'on a planté un arbre au Québec, c'est difficile après ça de le couper.

LA PRÉSIDENTE :

1655 Oui. C'est vrai.

M. ALAIN TREMBLAY :

1660 On crée des beaux belvédères pour admirer le paysage et puis il pousse des arbres, puis on ne peut plus les couper, puis...

LA PRÉSIDENTE :

1665 Je vous arrête. On va aller chercher une réponse. Est-ce qu'on n'est pas en train de mettre la charrue devant les bœufs avec la façon de procéder?

M. DANIEL HODDER :

1670 En fait, le projet de biodiversité, je pense que vous faites référence au projet qui a été développé sur le Cimetière Côte-des-Neiges, l'idée de ce projet-là, c'est de faire davantage de liens. Donc, il y a certains alignements d'arbres sur le territoire du cimetière qui vont être renforcés, de sorte à créer des liens entre les différentes zones noyaux et les zones de corridors. L'intention, ce n'est pas de tout couvrir avec des arbres de façon indiscriminée, mais c'est vraiment renforcer ce qui est déjà là et de peut-être créer là où il y a des petits chaînons manquants, de les...

1680 C'est sûr que ce travail d'arrimage entre certains objectifs qu'on poursuit et d'autres, c'est toujours une lutte de tous les jours, de regarder quels sont les impacts de ce qui est fait par rapport aux autres projets. À l'intérieur du parc par exemple du Mont-Royal, on voudrait pour consolider la zone noyau peut-être aller renforcer la végétation dans certains territoires qui, par ailleurs, ont un intérêt au niveau paysager.

1685 Donc il y a des discussions à faire sur l'arrimage des différents objectifs, mais vous comprendrez qu'on fait ça d'une façon qui est le plus articulé possible.

M. ALAIN TREMBLAY :

1690 Mais on ne pourrait pas imaginer un petit moratoire, par exemple, juste le temps qu'on ait eu le temps de déterminer quelles sont les vues qu'on veut protéger? Parce qu'à partir du cimetière, il y a des vues intérieures, il y a des vues vers le lac Saint-Louis, c'est important, puis si on va planter des arbres, alors est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, je veux dire, de retarder un peu? Des arbres, même si on attend un an ou deux, c'est pas la fin du monde.

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

Quels sont les mécanismes qu'on pourrait appliquer, qui permettraient de prendre en compte la protection des vues.

1700 **Mme CÉLINE TOPP :**

1705 Au niveau des vues, on n'a pas uniquement identifié les vues à partir du mont Royal ou vers le mont Royal, mais on a aussi identifié des vues intéressantes à l'intérieur même du mont Royal. Et dans ce contexte-là, les interventions devront tenir compte de cette nouvelle donnée-là, et les interventions, autant celles qui seraient faites sur les terrains appartenant à la Ville que les terrains des institutions, devront prendre en compte le maintien des vues intérieures.

1710 Donc je pense que la connaissance maintenant et la démonstration de la qualité de ces vues-là va permettre de mieux faire l'arrimage entre les interventions de plantation et la conservation des vues intérieures.

M. ALAIN TREMBLAY :

1715 Une dernière brève question.

LA PRÉSIDENTE :

1720 Rapidement.

M. ALAIN TREMBLAY :

1725 C'est par rapport au Livre Vert actuellement sur la modification de la *Loi sur les biens culturels* où il est question de paysage culturel et que ça pourrait même remettre en question l'arrondissement, le concept d'arrondissement historique et naturel, ça pourrait changer ça, est-ce que par rapport à la réflexion qui est en train de se faire à Québec par rapport à la modification des biens culturels, est-ce que ça pourrait venir interférer dans le processus

actuel ou amener des modifications éventuelles aux décisions qu'on est en train de prendre aujourd'hui?

1730

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

1735

Mme CÉLINE TOPP :

Bon, le Livre Vert du gouvernement du Québec, c'est des orientations que la ministre soumet à la discussion dans le but de modifier la *Loi sur les biens culturels*. Donc c'est un processus de consultation auquel la Ville va participer activement. Elle devrait déposer son mémoire le 28 avril.

1740

Et je pense que comme beaucoup d'autres, comme d'ailleurs le Livre Vert le mentionne, ces notions-là de paysage, d'arrondissement naturel et tout ça, il y a une clarification à faire entre les différentes lois qui viennent nous proposer soit des paysages humanisés, soit des milieux naturels, du patrimoine naturel. Donc je pense que la ministre invite les gens à réfléchir là-dessus et elle annonce elle-même une volonté de faire une clarification, et la Ville souscrit à ça.

1745

M. ALAIN TREMBLAY :

1750

Merci et bonne consultation.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Merci beaucoup. On vous reverra, je sens ça, monsieur Tremblay.

J'invite madame Michèle Bertrand à s'avancer. Pendant ce temps-là, une petite rapide question pour clarifier de la part de monsieur Dériger.

1760

M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :

Dans votre présentation de tout à l'heure, vous nous avez parlé d'une étude sur les paysages qui devrait débiter prochainement. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu l'échéancier de cette étude?

1765

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. La Ville a donné une autorisation d'aller en appel d'offres. Ce processus-là va se conclure ces jours-ci, parce que la période d'appel d'offres est terminée, les soumissions ont été reçues. Il y a une analyse qui a été faite et le rapport sera soumis dans

1770

les prochains jours au Comité exécutif pour octroyer ce contrat. Donc probablement que dans les prochaines soirées de consultation, on pourra donner plus de détails sur l'octroi de ce contrat-là qui doit être approuvé d'abord par le Comité exécutif.

1775 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Puis la date de dépôt du rapport est prévue pour...

1780 **Mme CÉLINE TOPP :**

Ces jours-ci.

1785 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Mais je parle du rapport final.

Mme CÉLINE TOPP :

1790 Du rapport final? Mais c'est parce que c'est une étude qui va s'étendre jusqu'en 2010. Il y a d'abord un livrable très immédiat, comme on le suggère dans le plan, qui est de nous proposer un devis qui sera automatiquement utilisé pour nous permettre de bien apprécier les interventions en attendant d'avoir fait l'étude plus globale pour caractériser l'ensemble des paysages de la montagne.

1795 **M. LOUIS DÉRIGER, commissaire :**

Merci.

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Monsieur Sid Moss qui va être l'intervenant après. Voulez-vous vous approcher? Vous êtes déjà proche. Alors, madame, restez ici, je vais donner la parole à madame Bertrand, puis comme ça, vous allez être là tout de suite après, prêt à intervenir.

1805
Madame Bertrand.

Mme MICHÈLE BERTRAND :

1810 Merci, Madame la Présidente. Je demeure tout juste à la limite de l'arrondissement historique sur Dr. Penfield, juste de l'autre côté du parc Percy-Walters où les nombreux chiens s'ébattent en toute liberté. J'ai deux questions que je veux soumettre à la commission : l'une sur la biodiversité et l'autre sur les accès.

1815 La première, sur la biodiversité. Vous connaissez sans doute l'existence à Montréal du Secrétariat de la convention sur la diversité biologique, qui est un organisme très important du programme des Nations-Unies pour l'environnement et dont plus de 180 pays sont membres, et qui s'intéressent particulièrement et protègent, question de protection et de préservation, la biodiversité sur la planète.

1820 Ma question à ce sujet, c'est : est-ce que la Ville travaille avec les spécialistes du Secrétariat et fait appel à eux dans les travaux qui seront entrepris ou qui ont déjà été entrepris?

1825 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp? Monsieur Devoy? Monsieur Hodder.

1830 **M. DANIEL HODDER :**

Oui, effectivement, nous travaillons avec le Secrétariat sur la biodiversité. On entretient des liens de plus en plus étroits avec eux. Il y a des sessions de travail auxquelles on est en train de se préparer pour Bonn notamment, il y a des sessions en Allemagne. Donc, oui, on est en étroite relation avec eux. Je pense qu'ils sont assez intéressés par ce qu'on fait.

1835 On a fait une évaluation de notre approche, en ce qui concerne la biodiversité à Montréal, on a fait une étude comparative des grandes villes à travers le monde. On s'aperçoit qu'on a une approche qui est quand même assez unique et intéressante, et on aimerait la faire valoir en dehors de nos frontières, à d'autres villes, sur d'autres forums.

1840 Et en même temps, je pense qu'on peut apprendre des expériences des autres villes qui ont aussi des initiatives qui sont différentes de ce qu'on fait ici et qui peuvent nous apporter des enseignements. Donc cette idée de s'ouvrir sur le monde en ce qui concerne la biodiversité, c'est vraiment un objectif qu'on poursuit maintenant.

1845 **Mme MICHÈLE BERTRAND :**

Est-ce que cette étude, elle est disponible? Est-ce qu'elle peut être versée comme document d'information, l'étude sur la comparaison entre les différentes villes? Est-ce que j'ai compris que vous avez fait une étude?

1850 **M. DANIEL HODDER :**

1855 Ce n'est pas un document qui est finalisé actuellement. Mais peut-être qu'au cours des prochaines semaines – je pense que vous allez être là pour un petit bout de temps –

peut-être qu'elle le sera et, à ce moment-là, on pourra la déposer.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Merci. Avez-vous une autre question, Madame Bertrand?

Mme MICHÈLE BERTRAND :

1865

Oui, j'ai une deuxième question. Monsieur Dufort a parlé des escaliers de la montagne qui sont toujours très, très importants pour moi et de la réfection de certains de ces escaliers, entre autres celui qui est en continuation de Redpath jusqu'à l'avenue des Pins et celui de l'avenue du Musée. J'étais très heureuse de voir qu'il a été refait, mais je dois dire que depuis juin 2006, il est fermé et je me demande pourquoi.

1870

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Devoy.

1875

Mme MICHÈLE BERTRAND :

Parce que c'est un très important accès à la montagne.

M. MICHEL DEVOY :

1880

Oui, l'escalier est effectivement fermé. Il y a quelques marches de brisées à l'intérieur de l'escalier. Là, présentement, il y a des discussions avec les responsables à l'arrondissement et au central pour voir à restaurer cet escalier-là et à le rouvrir dans les meilleurs délais.

1885

Mme MICHÈLE BERTRAND :

C'est parce que c'est depuis juin 2006...

1890

LA PRÉSIDENTE :

Donc vous n'avez pas de délai précis à donner.

Mme MICHÈLE BERTRAND :

1895

Voilà, il n'y a pas de délai. J'espère que l'été prochain, ce sera ouvert.

M. MICHEL DEVOY :

1900 Ça devrait être ouvert l'été prochain, oui.

Mme MICHÈLE BERTRAND :

1905 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1910 Merci beaucoup, Madame Bertrand. Monsieur Moss. Et j'invite pendant que monsieur Moss s'approche, madame Carole Labelle à venir pas trop loin.

Allez, à vous, Monsieur Moss.

Mr. SID MOSS :

1915 Yes, good evening. My name is Sid Moss, I am a member of the YMHA-Wolf Pack running club and Amis de la montagne. I have been reading the City of Montreal draft of Mount-Royal Park and Protection and Enhancement Plan and I agree with 90% of the information in this draft.

1920 But I am also disappointed, because after 58 pages of background on the environment and heritage, and on how to protect gravestones in the cemetery, the Master plan draft has only two lines on pages 73 and 74 regarding an emergency plan for the mountain, I mean a medical emergency plan.

1925 As a regular jogger on Mount Royal, I have perceived, together with members of my club and other groups that use Mount Royal such as the Peter McGill Citizens Committee, Tandem Ville-Marie, Les Amis de la Montagne and many joggers on Mount Royal from the YMHA-Wolf Pack, the YMCA, MAA, and we all agree that the mountain lacks an adequate medical emergency plan.

1930 After doing some research on my own, I have found that if there was an emergency on some parts of Olmsted Road, it could take approximately an hour and a half for an ambulance to arrive. This is only one of the problems of Mount Royal, of course.

1935 There are many other problems concerning the mountain that are just as important as the environment and landscaping such as the way Mount Royal is promoted in advertising to the public and tourists.

Over the past year and a half, I sent letters to borough mayors with information

1940 regarding this lack of emergency planning. I have been in contact with Urgence-Santé, the Montreal Police and the new first responders of the Montreal Fire Department and have not received a positive reply from anybody.

1945 As the draft on the protection of Mount Royal shows, the City is more interested in the landscape environment than the lives of citizens and tourists. I would like again to ask the City if they have any intention of drafting an emergency plan for Mount-Royal Park.

THE PRESIDENT :

1950 Can I stop you now?

And maybe vous pourriez donner une réponse sur le plan d'urgence.

Mr. MICHEL DEVOY :

1955 Since a few months, we are working with the Police of Montreal for a security plan. And I invite you, on the 1st of April, on the workshop. There will be plenty of place to discuss all the implementation of the security plan for the parks and the whole arrondissement too.

1960 **THE PRESIDENT :**

And the Montreal Police will be there?

Mr. MICHEL DEVOY :

1965 They will be there, yes.

Mr. SID MOSS :

1970 Is this the next meeting of the Protection and Enhancement Plan or this is a special meeting?

THE PRESIDENT :

1975 No, no.

Mr. MICHEL DEVOY :

1980 No.

THE PRESIDENT :

Well, you know, I just mentioned at the beginning of this session that there will be five workshops.

1985

Mr. SID MOSS :

Yes, I understand that.

1990

THE PRESIDENT :

And there will be one that will address the issue of access and transportation and services, all the services, access to the Mount Royal, available services, but also security.

1995

Mr. SID MOSS :

This is on April the 1st?

2000

THE PRESIDENT :

This is on April the 1st.

Mr. SID MOSS :

2005

Okay.

THE PRESIDENT :

2010

So, if you want to go further in asking questions about the emergency plan or all the services that you think should be available to the users of the Mount Royal, we will have the opportunity to go further and also exchange information on that topic.

Mr. SID MOSS :

2015

Okay. Can I have one more question?

THE PRESIDENT :

2020

Yes. You have this little brochure on the table.

Mr. SID MOSS :

I will get it on the other side, okay.

2025 **THE PRESIDENT :**

And it is in English as well. So, you will have all the information on this.

2030 **Mr. SID MOSS :**

Thank you. The other question is that, during the summertime, there are many joggers and walkers that walk up to the summit of the Mount Royal, I mean the very summit.

2035 **THE PRESIDENT :**

Yes.

2040 **Mr. SID MOSS :**

And a lot of times we are dying of thirst and there is no water fountain for drinking.

THE PRESIDENT :

Yes.

2045

Mr. SID MOSS :

To me, this is more important than maybe planting a tree or some of the other things that we see, you know?

2050

THE PRESIDENT :

So, would you have a short answer to this question or maybe again we will address these types of questions on April the 1st?

2055

Mr. MICHEL DEVOY :

Yes, it would be preferable on April 1st. In the whole scheme, we have water fountain where it is possible right now. Bringing water fountains everywhere on the...

2060

Mr. SID MOSS :

I understand that there may be some structural things that are in the way, that it is not possible, but I see down at the chalet, there is at least two places, not counting the water fountains in the chalet itself, where people can drink water. But a jogger who gets to

2065

the top of the mountain after running for 20 minutes or so uphill would like to get a drink of water at the very summit and there is just no water there. And now, especially with the environment fact of people going with bottles.

2070 **THE PRESIDENT :**

Yes.

Mr. SID MOSS :

2075

Plastic bottles. It does not help the situation any.

THE PRESIDENT :

2080

So, again on April the 1st. I think you do not have any choice left, option left. You will have to be here.

Mr. SID MOSS :

2085

No, I do not have any choice left. The only other thing I would like to say is that, as I said, I sent out letters and even maps, that were given to me by the Montreal Police, showing the plans that they have at the moment.

THE PRESIDENT :

2090

Yes.

Mr. SID MOSS :

2095

And I sent them out to different borough mayors and people that are responsible for the protection of the mountain and, so far, I did not get much reply on it. It does not seem to be much interest in the people's lives. Everybody seems to be a lot interested, as I said, in monuments and in grass and trees...

2100 **THE PRESIDENT :**

Let's see what they will have to say on April the 1st.

Mr. SID MOSS :

2105

Thank you.

THE PRESIDENT :

2110 Please come back. Thank you, Mr. Moss.

Mr. SID MOSS :

2115 Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

2120 Madame Labelle. Pendant que madame Labelle s'approche, est-ce que je peux demander à madame Trépanier de venir près. D'accord.

Madame Labelle.

Mme CAROLE LABELLE :

2125 Carole Labelle, citoyenne et membre des Amis de la montagne. Alors, ma première question a trait à l'échéancier de ce plan, à savoir, est-ce qu'il a été élaboré? Parce que si je comprends bien, le plan de 92 est encore actif, c'est-à-dire tous les projets n'ont pas été complétés. Est-ce exact?

LA PRÉSIDENTE :

2130 Alors, est-ce que c'est exact? Et quel est l'horizon temporel du plan que vous présentez.

Mme CÉLINE TOPP :

2135 Oui, c'est exact. Le plan de 92, toutes les mesures qui avaient été proposées ne sont pas encore complétées. D'ailleurs, le plan qui est soumis ce soir propose de compléter ces interventions-là dans les prochaines années.

2140 Au niveau du plan comme tel qui est proposé ce soir, on n'a pas un échéancier temporel pour dire : voici un plan qui est bon pour cinq ans et tout ça. Ce n'est pas l'optique qui a été prise. On a plutôt fait en sorte d'avoir un cadre de gestion. On propose dans ce document d'avoir un cadre de gestion qui nous amène à travers les mécanismes de suivi de la Table de concertation à faire des ajustements continus pour pouvoir avoir un document plus évolutif.

Mme CAROLE LABELLE :

2150 Évolutif, « ongoing ».

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

2155

Mme CAROLE LABELLE :

Ma deuxième question a trait au budget, c'est-à-dire le budget pour mettre sur pied ce plan, et d'une façon plus importante en ce qui a trait au commentaire de la dame pour les escaliers, le budget prévu pour l'entretien. Que des escaliers soient fermés pendant un an et demi parce qu'il y a des marches qui sont brisées, on faisait référence plus tôt au sentier de l'Escarpement qui a été rénové il y a combien de temps environ? Dix ans? Huit ans? Quelque chose du genre.

2160

2165

M. MICHEL DEVOY :

Oui, en 1992-93.

Mme CAROLE LABELLE :

2170

Alors un peu plus long. Mais c'est toujours... en fait, j'observe que le budget pour les nouveaux projets, une fois que c'est enclenché, c'est mis sur place, mais les budgets pour l'entretien, ça c'est très négligé, à ce qu'il me semble.

2175

LA PRÉSIDENTE :

Donc, est-ce qu'on a une idée du budget qui sera affecté à la mise en œuvre du plan, d'une part, et le budget d'entretien en particulier.

2180

Mme CÉLINE TOPP :

Dans le projet qui est soumis, on indique la nécessité d'avoir un financement approprié, tant pour la mise en valeur que pour l'entretien. Donc soit les nouveaux projets ou l'entretien des choses. Et on compte principalement sur l'entente sur le développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour pourvoir au financement des nouvelles mesures. Et au niveau de l'entretien, les budgets de la Ville devront être discutés à chaque année en fonction des priorités.

2185

Mme CAROLE LABELLE :

2190

Donc le budget initial, ce sera quelque chose en partenariat avec la province.

Mme CÉLINE TOPP :

2195 Surtout pour les interventions sur le domaine public ou encore des travaux visant la
mise à jour de connaissance, donc différentes études à travers l'entente sur le
développement culturel. Cette entente-là a été signée pour cinq ans en 2006. Donc il y a
déjà un premier volet de cette entente-là qui a cours pour 2006-2007 et on pourra compter sur
des montants pour la période 2008-2011. Alors on parle de 30 M\$ pour ces années.

2200

LA PRÉSIDENTE :

30 M\$.

2205

Mme CAROLE LABELLE :

Merci. Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

2210

Merci, madame Labelle. Madame Trépanier et j'appelle en même temps monsieur
Jean-François Hallé.

Madame Trépanier, bonsoir !

2215

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2220 Bonsoir, Madame la Présidente ! Je suis très heureuse ce soir d'être rendue à cette
étape importante de la protection de la montagne et je félicite tous ceux qui y ont participé.
Première question. On voit le territoire. De quelle montagne s'agit-il? Est-ce que c'est le
Mont-Royal ou l'arrondissement historique du Mont-Royal? Parce qu'on dit bien : le plan du
Mont-Royal. Mais est-ce que l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, 90 % des
cartes n'inclue que l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Alors de quel
territoire s'agit-il?

2225

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

2230

Mme CÉLINE TOPP :

2235 Je pense que comme on l'a expliqué lors de la présentation, dépendant des mesures
que l'on propose, le territoire qui est visé s'adapte à cet ensemble de mesures-là. Comme
par exemple lorsque l'on parle des vues depuis et vers le mont Royal, et bien on a un angle
de regard qui est beaucoup plus vaste donc que l'arrondissement historique et

naturel comme tel ou de la montagne comme telle.

C'est la même chose pour le réseau viaire. Les mesures qui sont proposées visent la périphérie en fait de l'arrondissement historique et naturel.

2240

Et quant aux mesures réglementaires, c'est-à-dire au Document complémentaire comme tel, à part la notion des vues, bien tout le cadre plus réglementaire s'adresse à l'arrondissement historique et naturel. Donc lorsqu'on parle surtout de règles qui entourent le milieu bâti, nous, c'est de la réglementation qui vise l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous obtenu votre réponse?

2250

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Oui, Madame, mais il reste qu'à mon avis, le titre est erroné. Et j'aimerais ça avoir un plan du mont Royal. Mais ça, c'est un commentaire.

2255

Une autre question. Suite à ça, si la majorité des mesures, surtout réglementaires, ne portent qu'à l'intérieur de l'arrondissement historique et naturel, qu'est-ce qui empêche la Ville et pourquoi est-ce que la Ville qui a le pouvoir sur l'ensemble du territoire, pourquoi est-ce qu'elle n'étend pas la portée des mesures réglementaires? Qu'est-ce qu'on va faire avec le reste?

2260

Quand on regarde la carte à la page 30, on voit les courbes de niveau. C'est une carte sur les vues mais on voit très bien les courbes de niveau. Quand on regarde à la page 31, on voit que les courbes de niveau ne sont pas toutes concernées par le territoire, l'arrondissement historique et naturel. Il y a des parties très importantes de la montagne à Westmount, il y a des parties très importantes de la montagne à Outremont. Qu'est-ce qu'on va faire? Qu'est-ce qu'on va faire avec ça?

2265

Qu'est-ce que les arrondissements vont faire? Est-ce que les arrondissements sont impliqués dans les mesures réglementaires ou est-ce qu'ils vont se limiter à ce qu'il y a dans le Document complémentaire? S'ils font ça, le Document complémentaire est nettement insuffisant en ce qui concerne le bâti. Vous l'avez dit vous-même : le bâti ne porte pas là-dessus. Qu'est-ce qu'on va faire? Ça veut dire que, sur le flanc sud du mont Royal, on va s'arrêter. Oups ! On va permettre les hauteurs et puis on va faire n'importe quoi?

2270

2275

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut revenir avec la carte de la page 31? Pour qu'on comprenne bien

2280 la question de madame Trépanier. Bon, voilà. Alors donc, il s'agit de la partie qui était complètement à gauche de la carte. C'est de celle-là dont vous parlez en particulier. À côté du parc Summit.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2285 Bien, celle-là, du côté d'Outremont. Le sud, on le voit peut-être un peu moins bien ici mais la partie sud du flanc sud, ce qu'on appelait traditionnellement le flanc sud, mais surtout Outremont et Westmount où on voit qu'il y a des courbes de niveau, même Côte-des-Neiges où on voit qu'il y a encore des courbes de niveau, quelle harmonisation allons-nous faire avec le Document complémentaire et les règles de protection?

2290

LA PRÉSIDENTE :

Et toutes ces courbes de niveau là font référence à du territoire bâti, c'est ça que vous nous dites.

2295

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Oui.

2300

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp?

Mme CÉLINE TOPP :

2305

Écoutez, ce qui est déposé ce soir, c'est un document qui s'adresse davantage, c'est sûr, à l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. C'est une décision du gouvernement du Québec à laquelle la Ville d'ailleurs a souscrit et participé activement. Et la priorité dans ce document-là était de focuser sur les mesures pour un Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

2310

La Ville, bien entendu, dispose d'autres instruments. D'ailleurs, dans son Plan d'urbanisme, plusieurs secteurs sont identifiés comme étant d'intérêt patrimonial, notamment les arrondissements comme Rosemont, Plateau-Mont-Royal, beaucoup de secteurs de Ville-Marie. Donc, il y a d'autres instruments dans le Plan d'urbanisme et dans les réglementations d'arrondissement qui viennent compléter... bien, compléter, qui s'ajoutent, qui sont des mesures qui s'ajoutent à ça et qui visent bien souvent les mêmes objectifs de mise en valeur et de protection.

2315

2320 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il faut retourner au Plan d'urbanisme, madame Trépanier.

2325 **Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :**

Et aux règlements des arrondissements.

LA PRÉSIDENTE :

2330 Et aux règlements des arrondissements.

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Est-ce qu'ils sont tous adoptés les règlements de concordance?

2335

Mme CÉLINE TOPP :

2340 Ils ne sont pas tous adoptés. Il y a Ville-Marie qui poursuit sa démarche. Mais, par contre, ce qu'on peut signifier, c'est que depuis 92, la Ville dans ces secteurs-là, l'ancienne Ville de Montréal, avait déjà identifié beaucoup des secteurs autour de la montagne. Il y avait le site du patrimoine du Mont-Royal et beaucoup de secteurs autour de la montagne étaient identifiés comme secteurs significatifs et bénéficiaient déjà d'une protection.

2345 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on a épuisé vos deux questions?

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

2350 J'ai droit juste à deux questions, mais je ferai mes commentaires en temps et lieu.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2355

Mme MARIE-ODILE TRÉPANIÉ :

Merci.

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci beaucoup, madame Trépanier. Monsieur Hallé, c'est à votre tour et j'invite madame Guilbault à s'approcher.

2365 Bonsoir, monsieur Hallé !

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

2370 Bonsoir, Madame la Présidente ! Ma première question, c'est qu'à la lecture du document, je me suis rendu compte qu'il y a un très bon diagnostic à mon avis qui reflète les travaux de la Table pour y avoir participé, tout ça. Donc tous les constats sont bien faits et, quand on arrive dans les mesures, la rédaction des mesures, elles comprennent énormément d'études et de documents de gestion à produire, et aussi elles sont rédigées d'une manière assez vague. Par exemple, on parle beaucoup de « tendre à » et de « viser à restreindre ». Et je me demandais pourquoi on n'était pas un peu plus décisif. Et qu'est-ce qui avait guidé ces choix-là.

LA PRÉSIDENTE :

2380 Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

2385 Oui, parce qu'au niveau des différents patrimoines, on a posé comme vous dites des diagnostics. Alors, pour certains d'entre eux, le niveau de connaissance doit être augmenté. Qu'on pense, par exemple, au patrimoine archéologique où, à partir de certains travaux, on a fait de l'excavation mais on a pu voir le potentiel et la richesse du patrimoine archéologique, mais on n'a pas fait un programme d'inventaire pour faire cette recension-là sur l'ensemble du territoire.

2390 Donc, il y a une première démarche qui est proposée dans le plan, qui est d'accroître cette connaissance-là en faisant un programme systématique d'inventaire, puis après pouvoir faire des fouilles et de la mise en valeur.

2395 C'est la même chose aussi au niveau des paysages. On n'a pas toute la connaissance fine, on n'a pas documenté, caractérisé l'ensemble des paysages. Donc il y a tout un volet qui va permettre d'accroître cette connaissance-là.

2400 Tantôt, on a eu des remarques sur le patrimoine aussi funéraire. Donc ça aussi, il y a des travaux qui sont faits. Et le choix qui a été fait par la Ville, c'est de ne pas attendre d'avoir fait toutes ces études-là, d'avoir toute cette connaissance-là avant de mettre de

l'avant certaines mesures, mais d'y aller en parallèle avec à la fois des mesures pour accroître la connaissance et des mesures pour protéger ce que l'on a déjà de ressources connues, recensées. C'est l'optique qui a été faite.

2405

LA PRÉSIDENTE :

Mais quand on indique, par exemple, dans un projet de règlement « tendre à » ou « viser à », est-ce qu'on peut avoir une idée des éléments qui vont vous aider à juger. Parce que là, il va falloir juger.

2410

Mme CÉLINE TOPP :

C'est ça. Alors pour certaines mesures, le Document complémentaire nous permet d'établir des normes et d'établir des critères. Lorsqu'il s'agit de restreindre les hauteurs et les taux d'occupation, donc là on est plus normatifs et on vient véritablement mettre une norme.

2415

Là où il s'agit plus d'apprécier quelque chose, on appelle ça des critères et, à ce moment-là, on donne dans le Document complémentaire l'objectif qui est recherché. Donc si on identifie, par exemple, au niveau d'une vue un point d'intérêt, on va non pas interdire une construction mais plutôt dire : une construction est permise et elle doit tendre par son architecture, par sa volumétrie, à conserver les vues. Alors c'est pour ça qu'on a dans le Document complémentaire des normes lorsqu'on a à limiter et, d'autres fois, c'est des critères pour apprécier des situations.

2420

2425

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

J'espère juste que ça ne s'applique pas à l'apprentissage du français, par exemple, des choses comme ça. Mais ça me paraît pour l'évaluation un peu problématique.

2430

LA PRÉSIDENTE :

On aura l'occasion de revenir là-dessus, Monsieur Hallé.

2435

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2440

Parce qu'effectivement, nous aussi au niveau de la commission, on se demande par exemple dans des contextes comme ceux-là, de façon un petit peu plus précise, comment on va assurer le niveau de protection qu'on souhaite assurer. Et quel impact ça va

avoir sur le Plan d'urbanisme et sur les grands projets immobiliers, par exemple.

2445

Mme CÉLINE TOPP :

Au niveau des critères, ce qu'on peut mentionner aussi, c'est ce qu'on appelle un processus de révision. Donc, ce n'est pas au niveau de l'émission des permis, quelqu'un qui regarde ça et porte un jugement. Non. Il y a, dans chacun des arrondissements qui vont avoir à appliquer ces critères-là, des comités consultatifs d'urbanisme qui sont formés d'experts et qui vont apprécier les situations et puis qui vont procéder à ce qu'on appelle une révision architecturale pour s'assurer que les projets rencontrent les objectifs que l'on souhaite.

2450

2455

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Alors je vais viser à restreindre mes commentaires et tendre à poser ma deuxième question.

2460

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Allez-y.

2465

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Pourquoi les indicateurs qui sont suggérés à la page 76 sont-ils aussi neutres? Par exemple, on parle de l'évolution des vues à protéger, c'est quelque chose qui va être un indicateur, puis on n'a pas mis le maintien des vues à protéger. Ça pose un peu l'inquiétude de dire : on va les regarder disparaître, puis on va savoir qu'elles ont disparu, mais on n'a pas mis l'objectif clairement qu'on voulait les conserver.

2470

LA PRÉSIDENTE :

2475

Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

Alors, oui, c'est ça, on va voir comment les outils qu'on met dans le Document complémentaire, qu'on a ajoutés pour mettre à la disposition des arrondissements plus d'informations quant au niveau des cotes altimétriques à partir desquelles un bâtiment risque d'affecter la vue, alors on va pouvoir faire un monitoring de ça à l'intérieur du comité d'harmonisation aussi dont on propose la mise sur pied à la suite d'un consensus à cet effet-là à la Table et pouvoir suivre l'évolution de ces critères-là et voir comment on atteint les objectifs visés.

2485

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Donc, ça peut être rajusté à chacun.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça qu'on comprend.

2495

Mme CÉLINE TOPP :

Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2500

D'accord. Merci, monsieur Hallé. À la prochaine. Madame Guilbault, c'est à votre tour. Et j'invite en même temps madame Jeannine Kirby à s'approcher.

Madame Guilbault.

2505

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Bonsoir, Madame la Présidente, Messieurs les Commissaires ! L'originalité de la montagne, et probablement une des grandes originalités, c'est l'engagement des Montréalais pour leur montagne. Les Amis de la montagne sont là depuis 22 ans mais il y a 150 ans d'histoire derrière nous de cet ordre-là.

2510

Le travail qu'on a devant nous aujourd'hui, on peut le qualifier d'un travail colossal, le document qu'on a. Il y a eu un travail extraordinaire de la Table. C'est 60 personnes et plus qui se sont réunies. Monsieur Corbo a été très éloquent pour dire le milieu associatif, les institutions et la Ville. Alors ce sont des entités bien différentes. L'équipe de la Ville a fait un travail formidable également. Le travail a été colossal parce qu'on a fait avancer la réflexion sur la montagne mais peut-être aussi parce qu'on a fait du rattrapage. La dernière fois qu'on s'est vus dans ce contexte-là, ça fait 18 ans. Ça fait très longtemps, pour un site emblématique et l'emblème de Montréal où il y a l'engagement des citoyens.

2515

2520

Quand on regarde le document qui nous est présenté, on voit dans les conditions nécessaires à la protection, on lit deux choses : promouvoir, faire connaître et sensibiliser et assurer un financement adéquat. On ne retrouve pas dans ces deux prémisses la participation, l'implication des citoyens. Ça ne fait pas partie. Alors, on va le mentionner dans notre mémoire, mais ma question vient.

2525

En regardant le texte, en regardant attentivement où est la place des citoyens et

2530 quels sont les mécanismes qui vont être mis en place pour assurer que les Montréalais vont
suivre l'évolution. Parce que, madame Topp, vous l'avez bien expliqué tantôt, c'est un
document évolutif, il n'y a pas de budget précis. Ça va être à chaque année dédié. Le
succès aussi, on l'a vu en tout cas depuis des années, c'est avoir une équipe de la Ville
dédiée à cette montagne. Et ça aussi, c'est très changeant avec les administrations et les
budgets et tout.

2535 Alors, la question : en regardant le document, on voit qu'il y a de la place, on parle
de concertation Ville et institutions. Il y a le comité d'harmonisation qui est vraiment entre les
arrondissements, donc ses fonctionnaires. Ce qu'on perçoit, c'est que la place des citoyens
via les organismes est à la Table de concertation, et cette Table, on dit : « La Table pourra
2540 apprécier les réalisations découlant de la mise en œuvre »

Ma question – peut-être ce n'est pas inscrit ici ou peut-être on le lit mal – mais quels
sont les mécanismes qui vont être prévus ou qui seront prévus ou qui sont dits, et peut-être
non perçus ou peut-être chaque année, les citoyens qui veulent s'exprimer sur l'évolution de
2545 ce plan, la pensée, ou quelle sera la place, à quel moment, quel sera le rôle des citoyens
périodiquement dans l'évolution du document?

LA PRÉSIDENTE :

2550 Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

2555 C'est certain que le moyen que la Ville a privilégié jusqu'à maintenant, la Table de
concertation et sa pérennité, c'est le moyen privilégié pour exercer le suivi de la mise en
œuvre du plan d'action. Il y aura aussi, comme je le mentionnais tantôt, la Ville a souscrit
aux objectifs – et les arrondissements aussi – au consensus de la Table sur le fait que les
interventions qu'elle souhaiterait poser sur le domaine public soient soumises à l'Office de
consultation publique. Donc, les citoyens pourront aussi voir à travers les audiences de
2560 l'Office l'évolution de la mise en œuvre du plan dans le cadre des interventions sur le domaine
public.

De plus, s'il y a des projets qui viennent déroger au Document complémentaire, il y
aura aussi un exercice démocratique qui devra être fait, puisque toute modification au
2565 Document complémentaire devra être soumise à l'Office de consultation publique pour
permettre aussi aux citoyens de se prononcer sur le bien-fondé de modifications qui seraient
soumises.

2570 Donc, en fin de compte, c'est à différents moments, sous différents angles que ce
suivi-là pourra être fait.

LA PRÉSIDENTE :

Mais il n'y a pas de moment précis, par exemple...

2575

Mme CÉLINE TOPP :

Non.

2580

LA PRÉSIDENTE :

... ou périodique où le citoyen pourrait avoir un état de situation ou évaluer la mise en œuvre du plan.

2585

Mme CÉLINE TOPP :

Écoutez, c'est certain que les services ici qui sont plus concernés dans la mise en œuvre du plan sont à chaque année présents devant les commissions du conseil municipal lors de l'adoption des budgets et tout ça, et puis il y a beaucoup d'endroits où est-ce qu'on devra parler du mont Royal et puis de la mise en œuvre du plan.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Madame Guilbault.

2595

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Deuxième question.

2600

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2605

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Qui va un peu dans le même sens. En 90, l'exercice qui avait été fait, il avait été demandé aux institutions de faire des plans directeurs et des accords de développement, plutôt que d'évaluer à la pièce chacun des projets, d'avoir une vue d'ensemble. Et ça a été inscrit dans le plan de 92. Et l'Université de Montréal et l'Université McGill ont été les deux premières institutions à faire ces accords de développement. Depuis, ça fait déjà 15 ans.

2610

Je dirais, nous, on a vécu ces accords de développement. On a des critiques à faire sur ces accords, dans le sens qu'une fois qu'un accord est signé, les projets ne

2615 reviennent jamais en consultation publique, sauf s'il y a dérogation. Donc, on signe. On a une idée du développement dans son ensemble sans avoir le détail des projets. Donc, ça ne revient plus sur la place publique.

2620 Ma question est : est-ce qu'il est prévu de poursuivre cette forme d'accord avec les grandes institutions pour les plans futurs?

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp.

2625 **Mme CÉLINE TOPP :**

2630 Oui. Dans le Plan d'urbanisme adopté en 2004, de même que dans le plan qui est proposé ce soir, ces exercices-là de planification avec les grandes institutions sont là et se traduiront par des mécanismes qui seront soit ce qu'on appelle des projets adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville ou encore des accords, lorsqu'il n'y a pas de contenu réglementaire mais qu'il s'agit plutôt d'interventions qui sont convenues. Notamment au niveau de la biodiversité, ce sera moins réglementaire, peut-être plus contractuel d'une certaine façon. Donc, ces accords de développement là vont continuer d'être des outils.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

2640 Mais si je comprends bien votre question, vous voulez savoir si les accords de développement vont faire l'objet d'une consultation? Est-ce que c'est ça que vous voulez savoir?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Non. Si cette forme d'entente va continuer.

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

La réponse est oui.

Mme CÉLINE TOPP :

2650 Oui.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

2655 Mais que les accords sont soumis à la consultation publique?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2660

Mme CÉLINE TOPP :

Oui. En général.

2665

Mme SYLVIE GUILBAULT :

En général.

2670

Mme CÉLINE TOPP :

Bien, écoutez, il faut reprendre le régime que l'on propose. Dans le Document complémentaire actuellement, les accords de développement ou les régimes que certaines institutions ont déjà, on les transpose dans le Document complémentaire. Donc, si ces accords de développement là passés ont à être modifiés, parce que l'institution a d'autres projets ou revoit sa planification, là à ce moment-là, comme c'est inscrit dans le Document complémentaire et qu'on doit le modifier, on va revenir devant l'Office de consultation publique pour apporter des modifications.

2675

2680

Pour les nouveaux, comme on a inscrit pour les institutions qui n'ont pas de ce mécanisme-là de planification détaillée encore adopté, ce que l'on a mis dans le Document complémentaire, c'est leur situation actuelle. Donc le bâti actuel. Donc, s'ils veulent avoir des projets additionnels, faire des constructions additionnelles, on devra modifier le Document complémentaire. Donc, pour toutes ces institutions-là, revenir devant l'Office de consultation publique pour apporter les modifications, pour rendre possible leur nouveau projet ou leur nouvelle planification.

2685

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Merci.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Guilbault. Madame Kirby. Et j'invite en même temps, monsieur Jérôme Pelland à s'avancer.

2695

Madame Kirby, bonsoir !

Mme JEANNINE KIRBY :

2700 Madame la présidente, bonsoir ! J'habite en bordure de l'arrondissement historique et naturel et ma question se réfère au Pacte patrimonial.

LA PRÉSIDENTE :

2705 Oui.

Mme JEANNINE KIRBY :

2710 En page 70, on dit avec justesse que les propriétés institutionnelles représentent la plus grande partie du territoire. Ce qui leur donne beaucoup de pouvoir. Et j'aimerais savoir si, à travers ces audiences de l'Office, il sera possible de connaître la nature des engagements, n'est-ce pas, qui font objet du pacte entre la Ville et les institutions, et s'il y a lieu, à travers toujours ces audiences, il sera possible de les modifier?

2715 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

2720 Vous avez sur le site de l'Office la carte que vous voyez à l'écran. Vous pouvez l'imprimer. Elle est à date. C'est textuellement les engagements des institutions. C'est une version plus récente que celle que vous avez dans le document. Le document, ça date de janvier. Ça, c'est le 7 février et vous pouvez aller la chercher sur le site de l'Office...

2725

LA PRÉSIDENTE :

Au document 3.1.1.3.

2730 **Mme JEANNINE KIRBY :**

Oui, j'ai bien vu tout ça, mais je veux dire, c'est très vague. C'est général. On ne connaît pas la nature des engagements et à quoi ça mène.

2735 **M. GILLES RIOUX :**

2740 Le processus des engagements des institutions qui constituent le pacte est un processus évolutif. Dans certains cas, les institutions, c'est très précis sur des points très pointus qui touchent soit le bâti, soit la biodiversité. Dans d'autres cas, ce sont des projets qui sont en développement. Et quand ils seront à maturité, ils devront faire l'objet d'une

consultation publique de l'Office pour être intégrés dans le Document complémentaire.

2745 Donc ce n'est pas un truc qui va se passer simplement en privé. Les échanges, comme c'est une institution propriétaire, avec la Ville se font en privé mais le résultat va être soumis à la consultation publique avant d'être enchâssé dans le Document complémentaire.

Mme JEANNINE KIRBY :

2750 Est-ce que ça inclut ça les dispositions réglementaires spéciales qui ont été conclues par quatre institutions, je suppose?

M. GILLES RIOUX :

2755 Les quatre institutions, en fait, ont déjà eu un règlement. Puis ça, je vais passer Céline parce que c'est des règlements qui datent de 95, 96. C'était les accords de développement qu'on a mentionnés tout à l'heure.

Mme JEANNINE KIRBY :

2760 Et que l'on peut consulter, que ce soit...

LA PRÉSIDENTE :

2765 Est-ce qu'ils sont publics?

Mme CÉLINE TOPP :

2770 Oui, oui. Si vous voulez en avoir le meilleur aperçu, on les a enchâssés dans le Document complémentaire. Donc, si vous regardez le Document complémentaire qui est sur le site de l'Office aussi, vous allez voir les mesures qui ont été transposées des règlements particuliers, par exemple, de l'Université de Montréal, ils ont été transposés dans le Document complémentaire en termes de hauteur, de possibilité de...

LA PRÉSIDENTE :

2775 On ne peut pas les identifier nommément. C'est à travers...

Mme CÉLINE TOPP :

2780 Oui, oui. Vous allez le voir, parce qu'il y a des cartes. Donc c'est très facile de voir les mesures qui s'appliquent.

LA PRÉSIDENTE :

2785 D'accord. À travers les cartes.

Mme JEANNINE KIRBY :

2790 Et deuxième partie de ma question : pourront-elles être modifiées?

Mme CÉLINE TOPP :

La consultation publique...

2795 **Mme JEANNINE KIRBY :**

Durant la consultation, oui.

Mme CÉLINE TOPP :

2800 ... n'empêche personne de faire des commentaires, des recommandations.

Mme JEANNINE KIRBY :

2805 Oui, oui. Je veux dire, ça pourrait être abordé, quoi.

LA PRÉSIDENTE :

2810 Vous pouvez l'aborder.

Mme JEANNINE KIRBY :

Parfait. Merci.

2815 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Merci beaucoup, Madame Kirby. Alors, monsieur Jérôme Pelland, s'il vous plaît, et puis je demanderais en même temps à madame Gabrielle Korn de s'avancer.

2820 Monsieur Pelland, bonsoir!

M. JÉRÔME PELLAND :

2825 Bonjour ! Je représente la Communauté...

LA PRÉSIDENTE :

2830 Attendez un petit peu. Je veux juste dire, j'ai ici quelques noms encore de gens qui ont demandé à intervenir et, si vous voulez bien, je vais fermer le registre après donc monsieur Philippe Côté. On va avoir l'occasion de toute façon de se revoir à cinq autres reprises pour ceux qui voudraient intervenir. Alors, allez-y, monsieur Pelland.

M. JÉRÔME PELLAND :

2835 Je représente la Communauté cycliste de Montréal, plus précisément les 208 000 cyclistes de vélo de montagne. Puis on aimerait savoir, est-ce qu'il y a une intention, dans le respect de l'environnement, d'intégrer peut-être un petit peu plus d'infrastructures adaptées aux besoins des cyclistes, c'est-à-dire des sentiers spécifiquement conçus pour le vélo de montagne et non pas des sentiers pédestres où le vélo de montagne n'est pas accepté.

2840

LA PRÉSIDENTE :

Madame Topp? Monsieur Devoy.

2845

M. MICHEL DEVOY :

2850 Pour le moment, on est à la définition des régimes de protection. Autrement dit, on est à la définition d'un régime de biodiversité qui couvre 57 % du territoire. Il faut se rendre compte actuellement qu'on a une problématique très grave. C'est-à-dire que pour avoir de la biodiversité, il faut avoir une capacité de support adéquate. Autrement dit, on ne peut pas faire n'importe quelle activité sans mettre en péril la biodiversité.

2855 Donc, ce que ça veut dire, c'est qu'il y a certains types d'activités qu'on peut faire à l'intérieur du territoire et d'autres activités qui sont plus nuisibles. Et pour le moment, encore une fois, on n'en est pas à chacune des activités mais, le constat qu'on fait, c'est que notamment dans le boisé Saint-Jean-Baptiste, il y a énormément de dégât qui est causé par l'usage notamment du vélo de montagne.

M. JÉRÔME PELLAND :

2860

2865 On est sur la Table de concertation avec Les Amis de la montagne. Il y a un projet d'étude présentement là-dessus. Par contre, vous dites qu'il y a un problème par rapport à l'utilisation cycliste. Donc, vous dites qu'il y a aussi un problème par rapport aux marcheurs. C'est le même impact environnemental. De toute façon, on pourra en rediscuter le 1^{er} avril.

2865

M. MICHEL DEVOY :

On en discutera le 1^{er} avril avec plaisir.

2870 **LA PRÉSIDENTE :**

Votre deuxième question?

M. JÉRÔME PELLAND :

2875

Un commentaire plutôt. Dans le sondage page 3, c'est spécifié que le vélo de montagne ou plutôt le vélo hors-piste...

LA PRÉSIDENTE :

2880

Vous êtes où là? La page 3 du document?

M. JÉRÔME PELLAND :

2885

Dans le sondage. Non, le sondage.

LA PRÉSIDENTE :

2890

Le sondage, d'accord.

M. JÉRÔME PELLAND :

À la page 3...

2895

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est notre document à nous.

M. JÉRÔME PELLAND :

2900

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2905

Allez-y.

M. JÉRÔME PELLAND :

2910 Que le vélo hors-piste est actuellement permis partout sur la montagne. J'aimerais avoir où c'est permis parce que présentement, ce n'est pas le cas.

LA PRÉSIDENTE :

2915 C'est peut-être nous qui avons fait une erreur, là. On a cru que c'était permis.

M. MICHEL DEVOY :

Le vélo est permis seulement sur le chemin Olmsted.

2920 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vous remercie de l'avoir soulevé. On va faire la correction. Merci infiniment.

M. JÉRÔME PELLAND :

2925 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2930 Madame Gabrielle Korn et monsieur André Porlier, venez pas trop loin. S'il est ici, monsieur Porlier. Oui.

Madame Korn, on vous écoute.

2935 **Mme GABRIELLE KORN :**

2940 Bonsoir ! Gabrielle Korn, représentante de Les Amis de la montagne également. J'ai deux questions un petit peu techniques. J'aimerais savoir d'abord le processus au niveau gouvernemental. Est-ce que le plan doit être étudié, commenté, approuvé par le ministère de la Culture?

LA PRÉSIDENTE :

2945 Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

Non, il n'y a pas d'approbation du Plan de mise en valeur par le ministère. Le

2950 ministère a quand même été un acteur qui a suivi les travaux de la Table de concertation
comme observateur. Le ministère de la Culture toutefois devra donner des approbations
lorsqu'il y a des interventions tant sur le domaine privé que sur le domaine public.

2955 Donc, vu qu'on est dans l'arrondissement historique, par exemple, pour être très
précis, l'aménagement d'un nouvel équipement sur la montagne, la réfection des escaliers
demande une autorisation du ministère. Et c'est la même chose pour les propriétaires privés
qui doivent faire des interventions sur leur bâtiment, ils doivent obtenir l'autorisation du
ministère. Mais c'est des autorisations qui sont données intervention par intervention. Le plan
comme tel n'est pas soumis à l'autorisation de la ministre.

2960 **Mme GABRIELLE KORN :**

Donc un arrimage pour avoir une cohérence avec...

2965 **Mme CÉLINE TOPP :**

Oui. L'arrimage pour avoir une cohérence. Au début des travaux de la Table de
concertation, le ministère de la Culture et des Communications a été invité à déposer
différents documents, dont un document concernant les valeurs, pourquoi l'arrondissement
historique et naturel a été créé et quelles sont les valeurs qui sont à promouvoir dans les
2970 interventions. Et ce document-là a été commenté par la Table de concertation et a permis de
faire en sorte que le plan qu'on propose ce soir répond adéquatement à ces valeurs-là.

Mme GABRIELLE KORN :

2975 Oui, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Votre deuxième question.

2980

Mme GABRIELLE KORN :

Deuxième question. Dans le document, dans le plan, il est écrit que la mise en
œuvre du Plan de protection et de mise en valeur s'appuie sur la pérennité de la Table de
concertation qui en assurera le suivi. Donc, il y avait une demande lors du Sommet de
2985 Montréal en 2002 que cette pérennité de la Table soit inscrite dans la Charte de Montréal.
Alors j'aimerais savoir si cette pérennité aujourd'hui dans ce plan aujourd'hui va être. . .

LA PRÉSIDENTE :

2990

Si c'est envisagé.

Mme GABRIELLE KORN :

2995 . . . annexé à la Charte.

LA PRÉSIDENTE :

3000 Madame Topp. Envisagé la pérennité de la Table dans la Charte de la Ville.

Mme CÉLINE TOPP :

3005 Écoutez, la Charte de la Ville, ce n'est pas un instrument que la Ville peut modifier elle-même. C'est l'Assemblée nationale qui a cette prérogative-là. La Ville, de son côté, dans les instruments qu'elle a, dans ses politiques qu'elle adopte et tout ça, elle signifie qu'elle souhaite que la Table joue un rôle actif dans le suivi du Plan de mise en valeur et ça sera adopté, le plan va être adopté avec cette mesure-là par le conseil municipal.

LA PRÉSIDENTE :

3010 Mais est-ce qu'il est envisagé de faire des suggestions de changer la Charte pour permettre – la Ville peut faire des suggestions de changement à la Charte. Est-ce que ça a été envisagé?

3015 **Mme CÉLINE TOPP :**

On peut prendre des commentaires là-dessus, mais ça n'a pas été. . .

LA PRÉSIDENTE :

3020 Envisagé jusqu'à maintenant.

Mme CÉLINE TOPP :

3025 . . . discuté à ce stade-ci.

LA PRÉSIDENTE :

3030 Merci, Madame Korn. Alors, Monsieur Porlier, s'il vous plaît, et je demande à madame Suzie Laliberté de ne pas être trop loin.

Monsieur Porlier, bonsoir !

M. ANDRÉ PORLIER :

3035

Bonsoir ! Je vais essayer d'être bref. Écoutez, j'aimerais revenir sur la question du Pacte patrimonial, ça me semble être un élément clé dans cette politique sur le mont Royal. On a eu une question qui a été posée auparavant.

3040

Évidemment, le Pacte patrimonial a été adopté, de ce que je comprends, avec les institutions le 7 février. Et donc aujourd'hui, nous avons un peu le résultat de cet accord avec les institutions, ce qui me semble être un différent niveau avec le projet de politique de protection du mont Royal. On comprend qu'aujourd'hui, nous sommes en consultation publique, on est appelé à commenter dans les prochains jours, disons, à la fois la politique et le Pacte patrimonial. J'aimerais savoir. . .

3045

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites : « politique », vous voulez dire le plan?

3050

M. ANDRÉ PORLIER :

Comment vous dites? Excusez.

3055

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites : « politique de protection », vous voulez dire le plan?

3060

M. ANDRÉ PORLIER :

Oui, le plan. Le plan.

3065

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3070

M. ANDRÉ PORLIER :

Tout à fait. Et donc, j'aimerais savoir quel est le mécanisme qui va être mis en place pour justement intégrer les commentaires sur le Pacte patrimonial. Parce qu'évidemment, on comprend les commentaires pour le plan. Le plan va être adopté ultimement, mais comme le Pacte patrimonial a déjà été adopté au mois de février, quel est le mécanisme, comment les institutions vont répondre finalement aux préoccupations, aux demandes des citoyens concernant des mesures supplémentaires. Parce qu'évidemment, je pense qu'il y a des engagements intéressants, mais il y a certainement des morceaux qui manquent et j'aimerais savoir comment on va fonctionner pour discuter du Pacte patrimonial.

3075

LA PRÉSIDENTE :

3080 Moi, je peux vous répondre, en tout cas je peux vous donner un niveau de réponse
en ce qui a trait à l'Office. Pour nous, le pacte fait partie de la consultation publique. Donc
les gens peuvent être amenés à le commenter, que ce soit les institutions elles-mêmes ou les
citoyens. Alors donc, nous, on va recevoir l'ensemble des commentaires qui sera fait sur les
engagements qui ont été pris par les institutions.

3085 Maintenant, Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

3090 Je voudrais dire d'abord, remercier les institutions de nous assurer par leur
engagement la plus grande contribution de protection du mont Royal. Les quatorze
institutions qui sont là occupent la plus grande partie du territoire. Et tantôt, on parlait de
financement. Les bâtiments qui sont concernés ont sans doute une valeur de plusieurs
centaines de millions et les terrains qu'ils entendent protéger ont au moins une centaine de
3095 millions de dollars. Donc on peut dire que les institutions viennent, par le Pacte patrimonial,
annoncer aux Montréalais qu'ils entendent faire des contributions et assurer une grande
partie, dans le fond, du financement de la protection du mont Royal, et on doit leur en être
reconnaissant.

3100 Et je pense que cette protection qui vient des institutions, c'est une évolution qui s'est
connue autour de la Table et que ces propriétaires-là ont constaté que les objectifs que la
Table défendait, ils y croyaient, et qu'ils allaient traduire ça dans des engagements fermes.

3105 Naturellement, ces engagements ne sont pas tous à maturité, comme vous pouvez
le constater. Les niveaux varient de l'un à l'autre. Et donc c'est au cours des prochaines
années, parce que dans certains cas ça prendra certaines années, où ces engagements-là
pourront arriver à maturité et se traduire par des modifications qui feront l'objet de la
consultation de l'Office et qui seront enchâssés dans le Document complémentaire.

3110 Donc, c'est la démarche dans laquelle on est. Et je pense, comme disait madame
Roy, s'il y a des commentaires à cet égard-là, c'est tout à fait pertinent de les transmettre,
mais il faut d'abord reconnaître cet effort qui est consenti.

M. ANDRÉ PORLIER :

3115 Je pense que la question n'est pas de ne pas reconnaître l'effort. Il y a un effort, c'est
vrai. Évidemment, on est aujourd'hui ici pour bonifier ce qui est déjà proposé. Je pense que
les gens reconnaissent qu'il y a là un effort important de la part des institutions,

3120 de la Ville et je pense de l'ensemble des partenaires, mais je suis un peu quand même
préoccupé d'entendre qu'il y a... bon, on comprend, il y a la consultation, il va y avoir un
rapport de l'Office qui va être rendu, qui va être transmis aux autorités. On peut s'attendre à
ce que le plan de protection soit adopté mais que, finalement, il n'y a pas vraiment
d'échéancier ou de mécanisme de prévu pour aller avec évidemment une bonification du
Pacte patrimonial. En tout cas, c'est ce que j'entends des commentaires.

3125

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que c'est ça qu'il faut entendre, à moins que vous vouliez préciser.

3130

M. GILLES RIOUX :

Peut-être ajouter, chaque projet a une certaine envergure. Bon, je veux dire, il y a
des institutions. Le Cimetière Notre-Dame a annoncé son échéancier de travail. Je pense
que bientôt le ministère de la Défense sera en mesure de préciser ses propres échéances de
modification sur ses propres terrains. Chaque institution vit...

3135

Vous voyez, l'Université de Montréal est en train d'examiner tout son nouveau plan
directeur avec son prolongement du campus dans la gare de triage. C'est toutes des
situations particulières. L'Oratoire a déjà le tiers de son projet de réalisé. Je veux dire,
chaque cas est un cas d'espèce. Et je pense qu'il n'est pas à moi de juger les propriétaires,
mais je pense que s'il y a des questions pointues sur certains des engagements, vous
pouvez directement les adresser à ces institutions-là.

3140

M. ANDRÉ PORLIER :

Simple suggestion : est-ce qu'on peut comprendre que la Table pourrait être saisie à
la fois des recommandations qui seront faites par l'Office concernant le Pacte patrimonial et
que finalement les institutions présentes autour de la Table de concertation pourront
probablement y répondre.

3145

3150

LA PRÉSIDENTE :

De notre côté, le rapport va être public et installé sur notre site Internet. Vous allez
avoir accès à ça. Maintenant, la démarche auprès de la Table, est-ce que vous voulez
revenir là-dessus?

3155

M. GILLES RIOUX :

Il reste qu'il y a une partie de la relation entre un propriétaire foncier et la Ville, il y a
une partie qui reste privée dans ça, ne serait-ce que la *Loi d'accès à l'information*. Il y a des

3160

choses qu'on ne peut pas divulguer dans des relations avec les propriétaires privés. Et ça, même le ministère, dans l'autorisation des permis qu'il donne, il y a des renseignements qu'il ne peut pas dévoiler.

3165 Au-delà de ça, sur le reste, c'est au tableau. On ne cache rien. Il n'y a rien de secret. Vous pouvez lire vous-même. Mais il est bien évident que dans une relation entre l'institution, la propriétaire et la Ville, c'est une relation qu'on n'en débattrait pas à la Table. Depuis le départ, on dit qu'on ne jugera pas les projets particuliers à la Table et la Ville n'a pas changé de volonté à cet égard-là.

3170

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Porlier.

3175

M. ANDRÉ PORLIER :

Je peux passer peut-être juste à ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

3180

Oui, votre deuxième question. D'accord.

M. ANDRÉ PORLIER :

3185

J'aimerais savoir, à la page 10, on a le projet de conservation avec une carte, évidemment le réseau écologique. On présente les différentes zones qui sont proposées. Est-ce qu'on est capable de faire le lien entre évidemment ces objectifs de protection, on parle de zone primaire, zone à consolider, zone tampon, corridor écologique et justement le Pacte patrimonial. Donc savoir sur, par exemple, la zone noyau à consolider, donc 72

3190 hectares, le Pacte patrimonial tel qu'on le connaît aujourd'hui permet d'en protéger combien. Et donc de faire un lien entre ce que je considère être des objectifs et finalement les engagements pris par les institutions.

LA PRÉSIDENTE :

3195

Est-ce que vous pourriez nous apporter une réponse à cette question-là?

M. DANIEL HODDER :

3200

En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que pour chacune des institutions, il y a un chantier, un chantier de discussion, de négociations qui s'entame, qui est déjà entamé, dans certains cas assez bien avancé. Il y a des annonces publiques qui ont déjà été faites. Il y en aura d'autres qui pourront être faites. Et c'est lorsqu'on aura arrimé nos objectifs de

3205 conservation avec les objectifs fonctionnels que poursuivent ces institutions-là qu'on pourra avoir un consensus avec eux. C'est ce qu'on cherche à faire. Une fois qu'on a ce consensus-là, on peut l'enchâsser de façon plus définitive dans une réglementation. En gros, c'est ça le processus.

3210 Donc le Pacte patrimonial, en fait, c'est une photo dans le temps, là où on est rendu avec chacune des institutions. Ça nous dit : actuellement, on est rendu là. Ils sont prêts à nous parler dans certains cas. Ils sont prêts à protéger déjà maintenant. Donc c'est à géométrie variable. Et c'est ça le travail qu'on est en train de faire, institution par institution. Essayer de les amener.

3215 Donc, c'est ça les objectifs de biodiversité – et là je parle essentiellement du projet de biodiversité, c'est à ça que vous faites référence – donc c'est ça les objectifs qu'on poursuit sur votre terrain. Vous êtes concerné en partie par la zone noyau, en partie par la zone corridor. On regarde attentivement comment on peut donner suite à nos objectifs qu'on poursuit. Et eux, de leur côté, cherchent à faire valoir les objectifs fonctionnels qu'ils ont pour leur propriété, puis on essaie d'arrimer ça autant que possible puis de créer un consensus.

3220 Ce consensus-là va se traduire dans un premier temps par une entente quelconque qui sera certainement discutée au niveau de la Table et ensuite sera enchâssée dans une réglementation qui vient assurer la pérennité de nos discussions.

3225

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on n'est pas capable actuellement de donner une réponse chiffrée à la question de monsieur Porlier, c'est ça que vous dites, parce que le processus est évolutif.

3230

M. DANIEL HODDER :

3235 Je ne pense pas qu'on soit capable de le faire actuellement. Mais ce qu'on comprend, c'est que le projet de conservation tel qu'il est présenté là a été présenté aux institutions et ils nous disent qu'ils sont prêts sur cette base-là à ouvrir une discussion sérieuse sur comment on met ça en œuvre. Et c'est ça l'objet du consensus actuellement, que le Pacte patrimonial nous permet de témoigner. C'est de ça qu'on témoigne actuellement par le pacte.

3240

M. ANDRÉ PORLIER :

Ça me soulève une question. Je prenais pour acquis que les engagements obtenus en date du 7 février, c'était des engagements et non des négociations. Je comprends qu'il y a en bon français du « fine tuning »?

3245 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, là il y a une confusion, je pense. Il faut clarifier cet élément-là.

3250

M. ANDRÉ PORLIER :

Mais là, juste pour terminer, vous avez parlé d'une photo. Une photo de la situation en fonction des engagements obtenus le 7 février. On devrait être capable de savoir le 7 février quel est le portrait au niveau des objectifs qu'on s'est donnés. À moins que. . .

3255

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rioux.

3260

M. GILLES RIOUX :

C'est des engagements qu'ils ont pris, mais il y en a, comme vous constaterez à la lecture, qui sont à compléter. Mais l'état, l'engagement qui est là, c'est un engagement ferme de l'institution. Les institutions ont accepté les consensus de la Table et les ont traduits sur leur terrain par ces engagements-là. Donc, c'est pour ça que c'est important les consensus de la Table comme disait monsieur Corbo plus tôt.

3265

3270

Mais donc en traduisant ça, il y en a qui ont déjà précisé et, dans d'autres cas, ce que Daniel veut dire, où ce n'est pas encore précisé, ils sont en train d'établir ce qu'ils appellent leur fonctionnement, leur mission première qui peut varier de la santé, de l'éducation, etc. Je veux dire, ils sont en train de baliser ça pour pouvoir nous répondre. Et la photo qu'on a prise, c'est l'état où on était rendu le 7 février.

3275

Et dans certains cas, vous allez voir, c'est très ferme. Dans d'autres, c'est en projet et je pense qu'il y en a même en discussion, mentionné dans les engagements de poursuivre la discussion entreprise. Il faudrait regarder chacun des quatorze cas là. Mais je veux dire donc, ceux que c'est ferme, c'est ferme. C'est indiqué comme tel. D'autres qui disent qui poursuivent la discussion, c'est l'état où c'était le 7 février. Et ça, ça tient à la dynamique de chaque institution.

3280

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Hodder, vous voulez ajouter quelque chose? Non.

3285

M. DANIEL HODDER :

Vous avez sur la photo, ici, une illustration graphique de ce qui est engagé.

M. GILLES RIOUX :

3290 Oui, c'est la couleur du vert pâle en ce qui concerne la partie qui touche le patrimoine naturel. Puis quand vous les lisez, vous voyez aussi des engagements à l'égard du bâti, sur les bâtiments d'intérêt patrimonial. Donc, il ne faut pas le négliger ça parce que, même s'il n'y a pas de couleur dessus, c'est des trucs dont la valeur est beaucoup plus grande en termes de marché que le patrimoine naturel.

3295

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on ne peut pas estimer à partir de cette carte-là les engagements pris sur le bâti mais on peut le faire sur la protection des milieux naturels.

3300

M. GILLES RIOUX :

Oui.

3305

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça que vous nous dites?

M. GILLES RIOUX :

3310

Sur le bâti, oui, mais c'est plus difficile.

LA PRÉSIDENTE :

3315

Comment on fait pour les repérer? Sur le plan de...

Mme CÉLINE TOPP :

De la cartographie.

3320

M. ANDRÉ PORLIER :

3325 En tout cas, très simplement, je ne veux pas m'éterniser là-dessus mais si ça serait possible à la rencontre du 25, si je ne me trompe pas, d'avoir une idée d'où on en est avec des engagements fermes autour de la question du noyau à consolider, les zones tampons, corridor écologique par rapport à des... je comprends qu'il y a des choses encore en négociations, mais déjà d'indiquer on en est où par rapport aux objectifs.

LA PRÉSIDENTE :

3330

Oui. C'est un élément diagnostic. Je vous avoue que ça aussi, ça fait l'objet d'interrogations de la part de la commission. Si vous étiez capable de nous amener des éléments supplémentaires.

3335

M. DANIEL HODDER :

Je vais juste réitérer une préoccupation qu'a soulevée monsieur Rioux tantôt par rapport à la nature confidentielle de certaines des discussions qu'on peut avoir, puis que de dévoiler trop d'informations trop tôt dans une négociation peut porter préjudice. . .

3340

LA PRÉSIDENTE :

On comprend ça.

3345

M. DANIEL HODDER :

. . . au résultat.

LA PRÉSIDENTE :

3350

On comprend ça.

M. DANIEL HODDER :

3355

Je pense qu'il faut soupeser la transparence qui nous anime avec cette volonté de ne pas mettre en péril ce qu'on est en train de faire.

LA PRÉSIDENTE :

3360

Merci, Monsieur Porlier. Madame Laliberté. Et je demanderais à monsieur Olivier Lapiere de s'avancer. Il me reste trois intervenants après madame Laliberté. Monsieur Lapiere, si vous êtes trop loin, venez-vous en plus proche.

Madame Laliberté, bonsoir !

3365

Mme SUZIE LALIBERTÉ :

Bonsoir ! Suzie Laliberté, responsable des services éducatifs scolaires pour Les Amis de la montagne. Bonsoir, Madame la Présidente ! Mesdames, Messieurs.

3370

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir !

3375 **Mme SUZIE LALIBERTÉ :**

Je me permets un petit préambule à ma question. Vous savez, Les Amis de la montagne et le Centre de la montagne offrent des services éducatifs sur le mont Royal depuis plus de 25 ans, ce qui nous permet bon an mal an d'aller rejoindre, d'aller toucher, 3380 sensibiliser plus de 6 000 étudiants du niveau préscolaire jusqu'au milieu universitaire.

Ma question touche l'aspect promouvoir, faire connaître et sensibiliser donc les utilisateurs du mont Royal. Si on regarde plus spécifiquement à la page 63, il y a trois mesures qui sont proposées pour la clientèle scolaire. J'avais une question en particulier 3385 concernant la deuxième mesure qui propose de doubler sur cinq ans le nombre d'étudiants des niveaux primaire, secondaire rejoints par les programmes de sensibilisation au patrimoine du mont Royal réalisés par Les Amis de la montagne.

Compte tenu du fait que Les Amis de la montagne sont un organisme à but non lucratif évidemment, je me demandais qu'est-ce qui était proposé à prime abord comme 3390 moyen financier et autre pour permettre d'atteindre ces objectifs, et de quelle façon ces objectifs avaient été fixés aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3395

Madame Topp.

Mme CÉLINE TOPP :

3400

Monsieur Devoy va répondre.

M. MICHEL DEVOY :

C'est certain qu'on est dans les objectifs présentement. Autrement dit, oui, il va falloir 3405 doubler notre – pour capter les étudiants – doubler notre chiffre. C'est sûr que les moyens doivent suivre également. Donc, il y a différentes façons de faire ça. On a différents partenaires à travers les grands parcs, à travers la Ville. Ça peut être par les augmentations des contributions, comme ça peut être par d'autres facilités également.

3410

Autrement dit, de favoriser d'autres moyens de financement de nos partenaires, soit par des services connexes qui peuvent être payants, donc qui peuvent générer des revenus, c'est soit par des immobilisations faites par la Ville également qui peuvent amoindrir les efforts des partenaires comme Les Amis de la montagne le sont sur la

montagne.

3415

Donc ça, la discussion reste effectivement à faire, on est aux objectifs, et les moyens, c'est sûr qu'ils doivent être mis de l'avant pour atteindre ces objectifs-là.

Mme SUZIE LALIBERTÉ :

3420

D'accord. Parce que compte tenu évidemment du fait des limites de notre organisme, c'est un organisme à but non lucratif avec aussi des locaux limités, puis une situation aussi. .

LA PRÉSIDENTE :

3425

Ce que je comprends, c'est que les moyens vont suivre.

M. MICHEL DEVOY :

3430

Exact.

Mme SUZIE LALIBERTÉ :

3435

Donc la deuxième question est en lien avec évidemment le troisième objectif des mêmes mesures. C'est concernant les outils de communication adaptés spécifiquement aux jeunes. Vous voulez accroître l'accessibilité de l'information. Et je me demandais, est-ce que ça serait possible aussi de mettre en valeur les outils déjà existants, de faire une promotion donc de ce qu'il y a déjà en place avant peut-être de passer à la création de nouveaux outils?

3440

Il y a déjà des choses existantes en place intéressantes.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Devoy.

3445

M. MICHEL DEVOY :

Oui, effectivement. C'est surtout au niveau de la diffusion. Il y a énormément d'information qui existe également. Bien souvent, elle n'est pas centralisée, elle est un peu disparate. Donc, ne serait-ce que de ramasser l'information et d'avoir des outils de diffusion plus performants, ça fait partie des objectifs.

3450

Mme SUZIE LALIBERTÉ :

3455

Parfait. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Merci infiniment, madame Laliberté. Monsieur Lapierre. Et je demanderais à monsieur Bumbaru de s'avancer, s'il vous plaît. Monsieur Bumbaru et monsieur Côté, vous êtes mes deux derniers intervenants.

 Monsieur Lapierre, bonsoir !

3465 **M. OLIVIER LAPIERRE :**

 Madame la Présidente, bonsoir ! Messieurs les Commissaires, bonsoir ! Olivier Lapierre, guide éducateur au Centre canadien d'architecture et aussi étudiant en urbanisme. Je suis un peu bouche bée parce que ma question portait justement sur le thème qui a été
3470 discuté par la personne qui est responsable des services éducatifs. Alors ma question aussi, c'était par rapport aux moyens qui avaient été prévus pour justement doubler le nombre d'étudiants.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Alors vous avez eu votre réponse.

M. OLIVIER LAPIERRE :

3480 Oui, mais je me demandais si les services éducatifs des Amis de la montagne bénéficiaient du programme de soutien aux écoles montréalaises? C'est un programme qui permet la gratuité. Et advenant que oui, si la Ville le finance ou pas.

LA PRÉSIDENTE :

3485 C'est vrai ça. C'est intéressant. Oui? Est-ce que c'est la Ville qui le finance?

UNE INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :

3490 Non. C'est le ministère de l'Éducation.

M. OLIVIER LAPIERRE :

3495 Aux écoles montréalaises.

M. MICHEL DEVOY :

 La Ville finance également le Centre de la montagne, Les Amis de la montagne

maintenant, pour soutenir leur rôle éducatif. C'est à hauteur de 140 000 \$ environ par année.

3500

M. OLIVIER LAPIERRE :

Compte tenu des objectifs qui sont fixés, est-ce que le budget va augmenter? Est-ce que c'est prévu pour les cinq prochaines années?

3505

M. MICHEL DEVOY :

Bien, comme je disais, ça peut se traduire de différentes façons. Autrement dit, si on veut doubler la clientèle, c'est certain que ça prend des locaux. Donc pour mettre les locaux à la disposition des Amis, c'est des interventions Ville. Ça peut prendre différentes formes. Après ça, au niveau du financement, ça peut être par développer des activités connexes qui peuvent être payantes, si on veut, donc qui vont générer des revenus. Comme ça peut être par l'accroissement également des subventions aux Amis. Ça reste à discuter, ça.

3510

3515

M. OLIVIER LAPIERRE :

Merci. Ma deuxième question porte sur le vélo.

3520

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3525

M. OLIVIER LAPIERRE :

Je travaille au centre-ville, je réside à Ville Saint-Laurent et, cet été, j'ai eu le plaisir mais aussi un peu le stress de traverser le mont Royal à chaque jour pour me rendre au travail. Par l'avenue du Parc, c'est très simple maintenant, surtout que le réaménagement a été fait. C'est assez convivial. Mais du côté de Côte-des-Neiges, en plus de la dénivellation, des fois il n'y a pas de trottoir ou même la chaussée ne se prête pas du tout à l'exercice du vélo. Je vois dans la section « accessibilité », il va y avoir des mesures encourageant le transport collectif, le circuit 165 entre autres. Je me demandais, est-ce qu'il va y avoir des mesures pour les cyclistes?

3530

3535

LA PRÉSIDENTE :

Pour encourager le vélo.

M. OLIVIER LAPIERRE :

3540

En termes de visibilité, parce qu'à l'arrivée du centre-ville vers Atwater, et ça, c'est dans le périmètre de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, il y a des problèmes de visibilité. Je pense à l'îlot Trafalgar, je crois?

3545

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Monsieur Devoy.

M. MICHEL DEVOY :

3550

En fait, oui, il y a une série de mesures, on pourrait en discuter le 1^{er} avril plus précisément, mais il y a une série de mesures dont l'implantation de voies cyclables.

M. OLIVIER LAPIERRE :

3555

Où?

M. MICHEL DEVOY :

3560

Je n'ai malheureusement pas le plan avec moi et ça va être les responsables des transports à la Ville qui vont pouvoir en discuter plus à fond. Donc le 1^{er}, ça serait l'endroit idéal pour discuter plus à fond des projets. . .

LA PRÉSIDENTE :

3565

On va avoir des informations supplémentaires parce que les interlocuteurs qui sont là vont être là encore, mais on va en ajouter d'autres qui ont des informations, entre autres sur ces questions d'accessibilité pour les cyclistes.

M. OLIVIER LAPIERRE :

3570

Madame la présidente, c'est donc un rendez-vous.

LA PRÉSIDENTE :

3575

D'accord. C'est moi qui vous le donne.

Monsieur Bumbaru.

3580 **M. DINU BUMBARU :**

Rebonsoir !

LA PRÉSIDENTE :

3585

Rebonsoir !

M. DINU BUMBARU :

3590

J'ai profité de l'ouverture du registre pour apporter deux petites questions qui portent sur la troisième condition qui ne semble pas identifiée : les conditions de protection. On dit réunir les conditions de protection. Il y en a une qui certainement tient à la fiabilité des mécanismes. On parle beaucoup de l'Office. L'Office sera sans doute très important à l'avenir. Nous avons l'expérience de Bureau de consultation de Montréal qui saute aux six ans, etc. On est heureux que l'Office dure plus que ça encore. On a vu le Service d'urbanisme disparaître. On a vu bien des choses se produire. Et on a vu même apparaître la biodiversité dans le plan d'action du Rendez-vous de 2007 sur la culture. C'est incroyable à quel point il y a de l'osmose dans notre Ville et même de l'envahissement, sans doute positif.

3595

3600

Mais question concrète, on nous parle de financement et on nous parle de protection. Et un peu sur cette idée de cette première question, ça serait intéressant de comprendre quelle est la part réelle du financement. Quel est le poids du financement.

3605

On nous a dit que 100 M\$ sont donnés en protection et on peut imaginer la valeur des regards des enfants montréalais sur la montagne. La valeur d'un regard est immense, vous savez? C'est sans doute des centaines de milliards de dollars qui sont mis en protection par les enfants montréalais qui vont s'amuser sur la montagne, qui regardent le mont Royal. Et il ne faudrait peut-être pas banaliser cette notion de la valeur financière et qu'on nous clarifie qu'est-ce que coûte vraiment la protection par rapport à des projets d'amélioration, par rapport à des projets comme le projet de biodiversité, qui est un projet. Pour avoir le projet d'électrification de fibre optique ou tout ça sur la montagne, est-ce qu'on peut avoir une clarification là-dessus?

3610

3615

Parce qu'il y a présentement une autre confusion au-delà de la définition même du terme. Nous, on a à mémoire que, par exemple, un acte de protection, c'est souvent de dire non au mauvais projet. Quand, en 1959, Blanche Lemko Van Ginkel a dit non au projet d'autoroute surélevée sur la rue Saint-Paul, elle a posé un acte de protection citoyenne, qui lui a valu tout notre respect aujourd'hui parce qu'on n'a pas la Métropolitaine dans le milieu du Vieux-Montréal. C'est un acte de protection. Ça n'a pas coûté d'argent. Ça a été un acte de volonté. Est-ce qu'il y a un coût sur la volonté?

3620

3625 Est-ce qu'on peut clarifier ces choses-là. Ça serait très utile pour imaginer les conditions de succès de cet outil. Est-ce que c'est de la protection en location? Qu'il faudra acheter la protection? Comme dans le temps des frères Dubois, on parlait de payer sa protection. Ou on a un engagement qui est sur des principes, avec des projets évidemment d'investissement mais qui tiennent à d'autre chose. C'est une question simple.

3630 **LA PRÉSIDENTE :**

Ouf ! J'avoue que j'essaierais de la reformuler, que j'aurais un peu de misère. Mais ce que je comprends, c'est que vous voulez avoir à la fois le budget qui est lié aux initiatives de protection mais vous voulez avoir aussi une idée de la valeur qu'on donne à des. . .

3635 **M. DINU BUMBARU :**

3640 Non, non. Madame la Présidente, ce que je dirais, c'est que protéger, des fois dire non à un projet qui n'a pas d'allure, ça ne coûte pas 20 M\$. Ça coûte juste le courage de dire non. Des fois, envoyer des éléments de protection contre l'érosion, ça prend des investissements en argent. Mais qu'on clarifie les choses. Mais présentement, l'ancien Premier ministre parlerait sans doute de salmigondis. On a de la misère à départager ces différentes choses. J'aimerais comprendre.

3645 Parce qu'on nous parle du projet de biodiversité. C'est un projet d'investissement ça. Ce n'est pas un projet de protection, dans ma compréhension depuis tantôt. Mais est-ce qu'on peut avoir un tableau qui nous dit : « Protéger la montagne, ça prend des expertises qui coûtent tant par année. Ça prend des frais de taxi pour aller rencontrer le propriétaire. » Je ne sais pas, mais qu'on nous détaille la protection. . .

3650 **LA PRÉSIDENTE :**

Le budget de protection.

3655 **M. DINU BUMBARU :**

Le budget de protection du budget d'investissement, du budget de ça, parce que sinon on risque d'être sous l'impression que protéger, ça coûte une fortune, alors que dans le fond, c'est moins une fortune en argent qu'une fortune en volonté.

3660 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors c'est ça. C'est là où vous voulez en venir.

M. DINU BUMBARU :

3665

Bien, je veux comprendre ce partage des choses là.

LA PRÉSIDENTE :

3670

D'accord. Est-ce que c'est possible de faire cet exercice-là?

Mme CÉLINE TOPP :

3675

On va tenter de faire le mieux possible pour répondre à cette question-là, mais on n'a pas les données avec nous ce soir pour vous dresser un portrait aussi ambitieux.

LA PRÉSIDENTE :

3680

Donc, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que quand on va discuter de la question de la protection des milieux naturels – le 25, ça vient vite.

Mme CÉLINE TOPP :

3685

Non. On va évaluer avec nos différents collègues, parce que c'est un plan qui met à contribution un ensemble de services et d'arrondissements et d'institutions. Et la collecte de ces données-là va prendre un certain temps. Mais on s'engage le plus tôt possible à verser ça à l'Office sur le site pour que ce soit rendu disponible.

LA PRÉSIDENTE :

3690

Merci.

Mme CÉLINE TOPP :

3695

Dans l'état où est-ce qu'on pourra. . . oui, dans la mesure où est-ce qu'on pourra colliger tant d'informations.

LA PRÉSIDENTE :

3700

Donc votre deuxième question, monsieur Bumbaru.

M. DINU BUMBARU :

3705

Ma deuxième question, justement Madame la Présidente, vous mentionniez qu'il y a un atelier sur la protection des milieux naturels. Nous, ce qui nous intéresse sur le mont Royal, c'est la synergie entre les différents facteurs. Les murs qui s'établissent entre le

naturel et l'hôte ont servi beaucoup le naturel et desservi beaucoup les autres patrimoines à notre appréciation. Mais on verra à la lumière des ateliers à quel point on peut apporter des propositions.

3710

Mais on s'interroge encore, moi je m'interroge très nettement sur les bases de l'arbitrage entre un projet comme le projet de réseau écologique ou de réseau biodiversité ou enfin tous ces bios là et les objectifs de protection du paysage notamment. On lit, par exemple à l'article 6.1.0.3 du projet de règlement, puisque c'est un objet principal de la présente consultation, qui porte une série de mesures qui finalement ne bénéficient qu'aux milieux naturels et ce qu'on appelle les espaces verts protégés, alors qu'on pourrait facilement élargir ça aux aménagements paysagers patrimoniaux, ce qui n'est pas fait. On nous promet ça pour un avenir. Donc, il faudra changer les règlements plutôt que d'introduire ça maintenant.

3715

3720

Et la question qui se pose, c'est : est-ce qu'on ne pourrait pas établir un régime de précaution sur ces secteurs qui sont encore à documenter mais qui méritent dès à présent d'être protégés, sinon on documentera des défunts plutôt que des vivants et des actifs.

3725

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est possible de prévoir un régime de protection?

3730

Mme CÉLINE TOPP :

Écoutez, si on regarde, par exemple, pour le cadre bâti actuel, les mesures qui sont proposées, qui sont des mesures normatives, viennent justement fixer la situation actuelle. Donc, ça répond en partie à la question qui est posée. Ça veut dire qu'on va documenter plus avant les paysages dans ces secteurs-là et tout ça.

3735

Mais, pour le moment, je veux dire, ces propriétés-là, on fixe l'image telle qu'elle est. Donc, pas pour les institutions qui n'ont pas de projet particulier – et elles sont nombreuses – c'est leur situation actuelle qui est fixée. Et les seuls agrandissements qui sont permis sont des ajustements pour des remises aux normes, des choses comme ça. Donc, c'est une mesure de précaution. C'est-à-dire que comme on ne connaît pas encore tous ces éléments-là, on ramène ça à la situation du bâti existant.

3740

LA PRÉSIDENTE :

3745

Donc, ça veut dire qu'il n'y a rien qui pourrait changer sans. . .

Mme CÉLINE TOPP :

Bien, écoutez, actuellement, on avait des taux d'implantation et des hauteurs qui,

3750 dans certains secteurs bâtis, permettaient des constructions bien au-delà de ce qu'on
constatait dans le milieu. Donc, si on avait laissé la situation telle qu'elle est, on aurait pu se
retrouver avec des projets qui modifiaient de façon substantielle le paysage. Et c'est la même
chose pour les institutions qui n'ont pas de projet particulier, d'accord de développement
encore, on a figé leur situation au bâti actuel.

3755

LA PRÉSIDENTE :

Et c'est votre mesure de précaution finalement.

3760

Mme CÉLINE TOPP :

Exact.

M. DINU BUMBARU :

3765

Bien, vous me permettrez de rappeler que le titre de l'article ne porte pas sur les
bâtis, il parle sur les milieux naturels et espaces verts protégés. Et que quand on parle qu'on
interdit, à moins que ce soit pour restaurer un milieu naturel, une opération de remblai ou de
déblai, alors qu'il y a des secteurs où malheureusement on a installé des stationnements sur
ce qui était d'anciens jardins qui mériteraient d'être rétablis, bien ça serait interdit de restaurer
ce patrimoine-là selon les termes actuels. Parce qu'il y a un préjugé qui identifie soit le bâti,
soit les milieux naturels d'une manière incomplète, puisqu'on ne parle même pas des
géotopes, on s'occupe des biotopes uniquement parce que c'est comme ça, tout ça.

3770

3775

Alors, nous, on s'interroge sur cette question d'arbitrage, Madame la Présidente, qui
est-ce qui aura le dernier mot? Ce sera-tu la plantation d'arbres qui est souvent le fruit de
campagne comme on l'a vu avec les arbres Seldane à côté de la Maison Smith, où une
compagnie publicitaire a séduit l'administration municipale pour bombarder un secteur majeur
du plan d'Olmsted d'une plantation qui bouche la vue, comme ça a été mentionné, de façon
permanente? Ou si ça sera la spécificité unique à cet endroit-là, soit notamment ses
caractéristiques d'aménagements paysagers séculaires qui vont servir de mesure de résultat?
Et c'est la question que je pose.

3780

LA PRÉSIDENTE :

3785

Monsieur Devoy et puis ensuite, on va passer à monsieur Côté parce qu'à un
moment donné, on va devenir contre-productifs.

M. DINU BUMBARU :

3790

Voilà.

M. MICHEL DEVOY :

3795 Si je peux me permettre justement sur l'usage de Seldane, quand on met en place un régime de protection de la biodiversité, c'est pour justement éviter des choses qui se sont produites comme ça. C'est-à-dire que la biodiversité, il ne s'agit pas de planter la montagne au complet. Ce qu'on a essayé de faire, c'est définir sur l'ensemble de la montagne où est-ce qu'on avait une valeur – parce qu'on parle d'un arrondissement historique et naturel – donc
3800 où on avait une valeur naturelle. Ça, ça se traduit, puis on peut en reparler la semaine prochaine, c'est basé sur les biotopes également. C'est qu'on en tient également compte.

M. DINU BUMBARU :

3805 Oui, j'ai vu ça, oui, c'était écrit.

M. MICHEL DEVOY :

3810 Ce qu'on veut faire avec ce régime-là, c'est surtout identifier où est-ce qu'on a de la biodiversité, puis surtout dans un premier temps éviter qu'il y ait des actions, des activités permises qui viendraient à l'encontre de cette biodiversité-là dans des secteurs. Alors, le but, c'est surtout pas de planter à la grandeur, ça va à l'encontre même de la biodiversité. On a besoin d'espaces ouverts, on a besoin de prés, on a besoin de grandes ouvertures. C'est de la biodiversité. Ce n'est pas de la biomasse encore une fois. Et ce qu'on veut éviter, c'est
3815 justement ce genre d'action là où on plante à la grandeur au détriment de nos paysages, au détriment de nos autres patrimoines également. C'est un juste équilibre entre la biodiversité, les paysages et les autres patrimoines également.

LA PRÉSIDENTE :

3820 Voulez-vous, on va s'arrêter là-dessus, Monsieur Bumbaru? Parce que sinon, on va finir trop tard.

M. DINU BUMBARU :

3825 Oui. Je voudrais savoir si c'est le Conseil du patrimoine qui a le dernier mot ou si c'est la pépinière. Enfin, c'est ça que je veux savoir.

LA PRÉSIDENTE :

3830 D'accord. Alors, rendez-vous la semaine prochaine.

Monsieur Côté, vous êtes notre dernier intervenant.

3835 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Bonsoir !

3840 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3845 Vu que c'est un arrondissement historique, je ne retrouve pas une dimension étymologique et toponymique au mont Royal qui fonde même le terme de « Montréal ». Autrement dit, le moment européen de l'histoire qui est 1535, je ne retrouve pas ça dans le document. Donc la rencontre entre l'Amérique et l'Europe à travers, si je puis dire, le voyage de Jacques Cartier, je ne le vois pas dans le document.

3850

LA PRÉSIDENTE :

Et vous pensez que ça devrait être valorisé.

3855 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui, surtout qu'est annoncée une politique commémorative et que le 475^e de l'arrivée de Jacques Cartier est en 2010.

3860 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Topp, peut-être?

3865 **Mme CÉLINE TOPP :**

3870

Dans la Politique du patrimoine, ces orientations-là au niveau des gestes de commémoration et de connaissance sont là, et ce n'est peut-être pas indiqué précisément, mais c'est quelque chose qu'on va suivre de toute façon, parce que c'est déjà dans la Politique du patrimoine. Parce que comme on l'a dit, l'assise de ce plan de protection là, c'est aussi en conformité avec d'autres politiques, le Plan d'urbanisme bien sûr, mais d'autres politiques que la Ville a adoptées, que ce soit la Politique du patrimoine, la Politique des milieux naturels, la Politique culturelle. Donc on travaille dans ce sens-là. C'est une remarque qu'on note.

3875 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc vous pourrez nous en parler dans votre mémoire.

3880 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Parce que le sens que je le percevais, c'est qu'il y a plusieurs hypothèses d'arrivée de Jacques Cartier sur l'île de Montréal, dont celui de la rivière des Prairies, enfin le Sault-des-Récollets un peu plus loin. Et à ce moment-là, l'enjeu des vues sur le mont Royal pourrait impliquer aussi des introductions au schéma d'aménagement de la CMM, donc à ce moment-là de Laval et de Longueuil, serait aussi une hypothèse de fondement.

3885

LA PRÉSIDENTE :

Alors vous ouvrez un volet nouveau. Alors ça serait intéressant que vous veniez en parler plus en détail dans votre mémoire.

3890

M. PHILIPPE CÔTÉ :

Surtout que le schéma n'est toujours pas adopté.

3895

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Est-ce qu'il y a une deuxième question, une dernière question?

3900 **M. PHILIPPE CÔTÉ :**

Oui. C'est pour savoir dans les hypothèses justement d'enlever l'over-design de voirie, savoir si l'idée que la voie Camilien-Houde soit à péage, donc de ramener les stationnements au niveau de la trame urbaine minéralisée et, à ce moment-là donc, d'éviter de tout mettre des petits fils partout, bref de vraiment voir... parce qu'il est annoncé à ce moment-là le réaménagement de deux entrées principales : Parc et Mont-Royal, et aussi Cedar et Remembrance . Et donc, à ce moment-là, est-ce que l'hypothèse d'un péage entier, non pas d'un abandon un jour de la Camilienne...

3905

3910 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, est-ce que la Camilienne à péage a été envisagée?

Mme CÉLINE TOPP :

3915

Je ne suis pas sûre de saisir exactement le sens du péage.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3920 Bien, c'est dans le sens que les entrées et sorties, autrement dit, c'est de mettre les stationnements en amont et non pas nécessairement au centre.

LA PRÉSIDENTE :

3925 Les mettre en bas de la montagne.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3930 Il y aurait cette hypothèse-là. Donc à ce moment-là, l'accès devient restreint dans l'hypothèse que c'est un parc et qu'on doit restreindre surtout le transit. Mais ultimement, si la Camilien-Houde reste ouverte, comme on croit comprendre que ça n'arrivera pas tout de suite, à ce moment-là donc de le voir en termes d'objectif, de mettre un péage. . .

LA PRÉSIDENTE :

3935 Pour restreindre l'accès.

M. PHILIPPE CÔTÉ :

3940 Parce que là, on rentre gratis et en sortant on paye. Et donc aussi, le trafic de transit qui pose une nuisance dans le parc pourrait aussi contribuer au financement d'un fonds qui pourrait un jour fermer la Camilien-Houde.

LA PRÉSIDENTE :

3945 C'est très intéressant. Monsieur Rioux.

M. GILLES RIOUX :

3950 Comme je disais tout à l'heure pour d'autres questions qui sont dans la Politique du patrimoine ou ailleurs, il y a dans le Plan stratégique de développement durable de la Ville, le point 2.3 qui concerne de limiter la circulation de transit dans le parc du Mont-Royal et donc, ça, ça a été adopté il y a deux ans. Et on envisage un certain nombre de mesures au niveau du réseau viaire pour contribuer à ça.

3955 C'est plutôt le choix qui a été fait actuellement, c'est de diminuer la circulation de transit et non pas de descendre les stationnements. En tout cas pour l'instant, l'hypothèse, c'est plutôt de diminuer la circulation qui n'a pas à faire au mont Royal, pour ne garder là que ceux qui ont vraiment à s'y rendre.

3960

LA PRÉSIDENTE :

Si vous voulez, on va s'arrêter là, Monsieur Côté. Il est déjà 10 h 35.

3965

Alors je vous remercie infiniment. Merci aux gens de la Ville. Merci à ceux qui nous ont fait l'honneur de leur présence, puis je vous rappelle que nos ateliers thématiques commencent la semaine prochaine. On vous attend. Merci infiniment.

3970

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3975

Et, j'ai signé :

LISE MAISONNEUVE, s. o.